
Rapport du Président**Proposition de don au titre du Cadre pour la
soutenabilité de la dette****République centrafricaine****Programme d'appui à la promotion de
l'agrobusiness résilient au changement climatique
en République centrafricaine (PARCA)**

Numéro du projet: 2000004962

Cote du document: EB 2025/146/R.7/Rev.1

Point de l'ordre du jour: 3 a) i) c) ii)

Date: 9 décembre 2025

Distribution: Publique

Original: Français

POUR: APPROBATION**Mesures à prendre:** Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 68.

Questions techniques:**Bernard Hien**Directeur régional
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
courriel: b.hien@ifad.org**Noël Koutéra Bataka**Directeur de pays
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
courriel: k.bataka@ifad.org

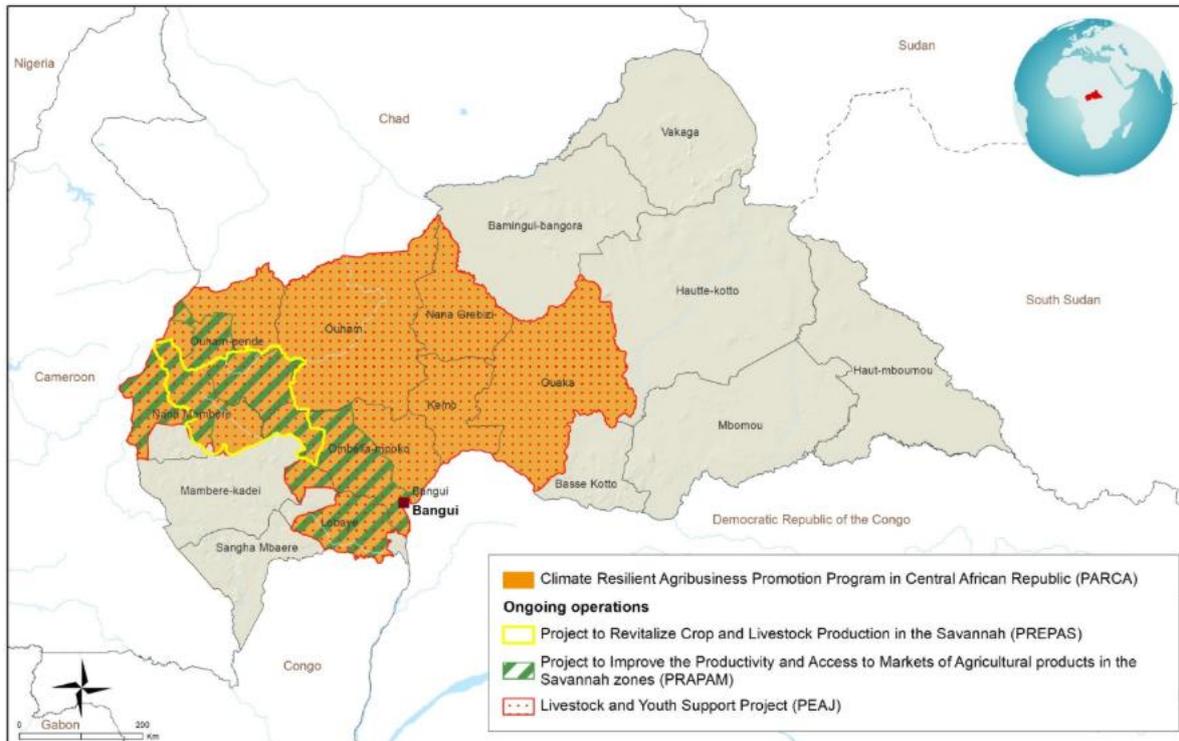
Table des matières

Carte de la zone du programme	ii
Résumé du financement	iii
I. Contexte	1
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements à retenir	2
II. Description du programme	3
A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles	3
B. Composantes, résultats et activités	4
C. Théorie du changement	5
D. Alignement, appropriation et partenariats	5
E. Coût, avantages et financement	6
III. Gestion des risques	10
A. Risques et mesures d'atténuation	10
B. Catégorie environnementale et sociale	10
C. Classement au regard des risques climatiques	10
D. Soutenabilité de la dette	11
IV. Exécution	11
A. Cadre organisationnel	11
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication	12
C. Plans d'exécution	12
V. Instruments et pouvoirs juridiques	13
VI. Recommandation	13
Appendices	
I. Accord de financement négocié	
II. Cadre logique	
III. Matrice intégrée des risques du programme	

Équipe d'exécution du programme

Directeur régional:	Bernard Hien
Directeur de pays:	Noël Koutéra Bataka
Responsable technique:	Xavier Marc Desmoulin
Responsable des finances:	Aissata Bangoura
Spécialiste climat et environnement:	Gilles Martin
Juriste:	Mounia Benarbia De Matteis

Carte de la zone du programme



Les appellations employées et la présentation des données n'expriment aucune position particulière du FIDA quant au tracé des frontières ou limites ni aux autorités concernées.

Carte établie par le FIDA le 23/09/2025

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Bénéficiaire:	Gouvernement de la République centrafricaine
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture et du développement rural
Coût total du programme:	63,041 millions d'USD
Montant du don du FIDA au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette:	20,047 millions d'USD
Cofinancier envisagé:	Fonds pour l'adaptation
Montant du cofinancement:	23,041 millions d'USD
Conditions du cofinancement:	Don
Contribution du bénéficiaire:	9,617 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	4,491 millions d'USD
Institutions de financement locales partenaires:	5,845 millions d'USD
Montant du financement climatique apporté par le FIDA:	7,327 millions d'USD (dont 0,8 million d'USD sous forme de complément de financement pour le climat)
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

I. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

Contexte national

1. La République Centrafricaine (RCA), État marqué par des décennies de conflit, reste en situation de fragilité. Malgré l'accord de paix de 2019, la sécurité reste précaire dans le pays. Fin 2024, on dénombrait encore environ 450 000 personnes déplacées dans leur propre pays (soit près d'un Centrafricain sur dix)¹. Cette fragilité entrave le développement, notamment dans les zones rurales. La RCA affiche l'un des taux de pauvreté les plus élevés au monde (près de 70% de la population vivait sous le seuil d'extrême pauvreté en 2023)², et plus de la moitié des Centrafricains souffrent d'insécurité alimentaire chronique³. Jusqu'à 35% de la population pourrait connaître une faim aiguë en 2025 sans un soutien humanitaire accru⁴.
2. La population est majoritairement rurale et vit de l'agriculture familiale: environ 70% de la population active travaille dans l'agriculture vivrière avec des systèmes de production composites⁵. Ce secteur représente près de la moitié du produit intérieur brut (PIB) national⁶, mais sa productivité reste faible faute d'intrants, d'équipements et d'infrastructures (seulement 2,5% des routes sont bitumées)⁷. Les cultures pluviales (manioc, maïs, riz, etc.) sont vulnérables aux aléas climatiques⁸, et les sécheresses comme les inondations récurrentes perturbent les récoltes et aggravent ainsi l'insécurité alimentaire⁹.
3. Pour relever ces défis, le Gouvernement a lancé un Plan national de développement (PND) 2024-2028 misant sur l'agriculture durable pour une croissance inclusive. Ce plan fait de la sécurité alimentaire et du développement des chaînes de valeur des priorités stratégiques. Parallèlement, la Politique agricole nationale et le Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) encadrent la relance du secteur rural. L'ambition est de faire de l'agriculture le moteur du développement et de la résilience climatique du pays.
4. La mise en œuvre de ces politiques se heurte toutefois à d'importantes contraintes. Des années de conflit ont affaibli les institutions et interrompu les réformes agricoles¹⁰. L'investissement public dans l'agriculture reste très faible (moins de 3% du budget de l'État, loin de l'objectif de 10%)¹¹. Ce sous-financement, conjugué au déficit d'infrastructures, à l'accès limité au crédit et à l'absence de réforme foncière, freine l'essor de l'agribusiness. Malgré des plateformes de concertation (impliquant l'État, les bailleurs et les organisations paysannes, par ex. la Concertation nationale des organisations paysannes de Centrafrique – CNOP-CAF), la gouvernance et la coordination des interventions demeurent insuffisantes sur le terrain. La gestion fiduciaire des projets dans le pays est exposée à des risques systémiques.

¹ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. [Mise à jour sur les opérations du HCR en Afrique occidentale et centrale, Situation en République centrafricaine](#) (octobre 2024).

² Programme des Nations Unies pour le développement. « [RCA: le Plan national de développement \(PND\) 2024-2028, un nouveau cadre stratégique pour un avenir durable](#) » (17 septembre 2024).

³ Banque mondiale. « [La réduction de la pauvreté en République centrafricaine passe par le renforcement de l'agriculture et de la résilience du système alimentaire](#) » (16 novembre 2023).

⁴ Programme alimentaire mondial ([2 décembre 2024](#)).

⁵ Banque mondiale. « [La réduction de la pauvreté en République centrafricaine passe par le renforcement de l'agriculture et de la résilience du système alimentaire](#) » (16 novembre 2023). ([2023, 16 novembre](#)).

⁶ Banque africaine de développement. [Perspectives économiques – République centrafricaine](#).

⁷ Banque mondiale. « [La réduction de la pauvreté en République centrafricaine passe par le renforcement de l'agriculture et de la résilience du système alimentaire](#) » (16 novembre 2023).

⁸ Banque mondiale. *Ibid.*

⁹ Programme alimentaire mondial ([2 décembre 2024](#)).

¹⁰ Banque mondiale. « [La République centrafricaine peut sortir des millions d'habitants de la pauvreté en modernisant son secteur agricole](#) » (10 mars 2023).

¹¹ Banque mondiale. « [La réduction de la pauvreté en République centrafricaine passe par le renforcement de l'agriculture et de la résilience du système alimentaire](#) » (16 novembre 2023).

Aspects particuliers relatifs aux thématiques transversales prioritaires du FIDA

5. Conformément aux engagements en matière de transversalisation, le Programme d'appui à la promotion de l'agrobusiness résilient au changement climatique en République centrafricaine (PARCA) a été validé comme:
 - incluant un financement climatique;
 - tenant compte des enjeux nutritionnels;
 - axé sur les jeunes;
 - incluant des activités relatives à la capacité d'adaptation.
6. **Promotion de la jeunesse.** En RCA, les moins de 35 ans représentent plus de 75% de la population totale. Cependant, le pays est confronté à une sous-qualification de la main-d'œuvre, qui peine à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail. Les jeunes représenteront au moins 40% des bénéficiaires.
7. **Dimension nutritionnelle.** La malnutrition en RCA reste un problème structurel, marqué par le double fardeau de la dénutrition et des carences en micronutriments. Les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et allaitantes, ainsi que les ménages déplacés et les peuples autochtones, sont les plus affectés. Dans les bassins de production, l'offre alimentaire reste peu diversifiée et fortement dépendante des cultures vivrières de base, ce qui expose les ménages à une insécurité nutritionnelle persistante.
8. **Attention aux questions climatiques.** La RCA figure parmi les pays les plus vulnérables aux effets des changements climatiques. Selon la Banque mondiale, les températures moyennes pourraient augmenter de 1,5 à 2,5 °C d'ici à 2050, avec une variabilité pluviométrique accrue. Les sécheresses localisées et les inondations récurrentes détruisent les cultures pluviales, aggravent l'insécurité alimentaire et accélèrent la dégradation des sols (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Programme alimentaire mondial, 2023). Il ressort de la version révisée de la contribution déterminée au niveau national révisée que plus de 70% de la population est tributaire d'une agriculture familiale exposée aux chocs climatiques, ce qui en fait un secteur prioritaire pour l'adaptation.
9. Dans ce contexte, l'adoption de pratiques climato-intelligentes, la diversification des moyens d'existence et la gestion durable des ressources naturelles apparaissent essentielles pour renforcer la résilience des communautés rurales, conformément aux recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour l'Afrique centrale.

Justification de l'intervention du FIDA

10. La RCA possède un secteur agricole prometteur mais fragilisé par des filières fragmentées, par le sous-financement et par une forte vulnérabilité climatique. Les petits producteurs, notamment les femmes et les jeunes, peinent à accéder aux marchés et aux services, tandis que les institutions rurales manquent de ressources pour accompagner le développement. Le FIDA, grâce à son expérience et à son ancrage local, est bien positionné pour intervenir au moyen du PARCA. Cette intervention vise à consolider les acquis, à soutenir la structuration de filières inclusives, à renforcer les organisations de producteurs et les institutions, et à promouvoir des partenariats public-privé. Le PARCA ambitionne ainsi d'accroître la productivité, de diversifier l'économie rurale, de renforcer la résilience face au climat et de réduire durablement la pauvreté en RCA.

B. Enseignements à retenir

11. Les programmes du FIDA en RCA ont mobilisé près de 202,53 millions d'USD depuis 1979 et soutenu environ 226 000 ménages à travers neuf projets. Le portefeuille actuel comprend trois projets principaux: le Projet de relance de la production

agropastorale dans les savanes (PREPAS), le Projet de renforcement de la productivité et de l'accès aux marchés des produits Agropastoraux dans les savanes (PRAPAM) et le Projet d'élevage et d'appui aux jeunes (PEAJ), qui renforcent les organisations de producteurs, les infrastructures agricoles et l'inclusion financière, tout en introduisant des mécanismes de financement innovants.

12. Le bilan des projets du FIDA dans le pays met en avant plusieurs leçons clés. La consolidation de la gouvernance fiduciaire est indispensable: le manque de compétences spécialisées, la faiblesse des contrôles internes et le non-respect des procédures ont fragilisé la performance des projets et ralenti les décaissements, soulignant la nécessité de systèmes de gestion modernisés, de professionnels qualifiés et d'un suivi rigoureux.
13. L'accompagnement institutionnel et le renforcement des capacités des organisations de producteurs et des structures publiques sont essentiels pour garantir la pérennité des acquis et l'efficacité de la gestion, surtout dans un contexte de fragilité prolongée.
14. La réussite des interventions dépend d'une approche intégrée combinant investissements productifs, infrastructures, accès au marché, inclusion financière et accompagnement technique adapté aux réalités locales. Les projets ont montré que la structuration des filières et la création de synergies entre acteurs publics, privés et financiers favorisent l'émergence d'un écosystème entrepreneurial dynamique et inclusif.
15. Enfin, l'importance d'un dialogue politique continu et d'un engagement ferme du Gouvernement est apparue cruciale pour mobiliser les réformes nécessaires et atténuer les risques structurels.
16. Ces leçons ont guidé la conception du PARCA, qui mise sur la résilience, l'innovation financière et le renforcement institutionnel pour soutenir durablement le développement rural en RCA.

II. Description du programme

A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles

17. L'**objectif de développement** du PARCA est d'accroître durablement les revenus et la sécurité alimentaire des ménages ruraux, tout en consolidant leur capacité d'adaptation aux chocs climatiques et économiques.
18. Les progrès seront mesurés par l'évolution des revenus, la réduction de l'insécurité alimentaire, le renforcement de la résilience climatique, la satisfaction des bénéficiaires et l'amélioration de l'indice de fragilité du pays.
19. **Zone d'intervention.** Le PARCA interviendra dans les huit préfectures retenues dans le programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP), à savoir Lobaye, Ombella-Mpoko, Kémo, Ouaka, Ouham, Ouham-Pendé, Nana-Gribizi et Nana-Mambéré, qui rassemblent près de 2,4 millions de personnes, dont une large majorité en milieu rural, soit environ 37,3% de la population de la RCA. Environ 900 000 d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté monétaire et nutritionnelle et subissent de plein fouet l'insécurité alimentaire, exacerbée par les changements climatiques.
20. **Groupe cible.** Le PARCA ciblera directement près de 30 000 ménages (150 000 personnes). La principale catégorie de bénéficiaires (C1) sera constituée de petits producteurs pauvres et vulnérables, dont certains sont déjà organisés en associations ou en coopératives. La priorité sera donnée aux ménages pauvres et vulnérables, dont au moins 40% de femmes et 40% de jeunes. Il s'agira notamment des personnes déplacées ou revenues dans leur propre pays (10% des bénéficiaires). Les peuples autochtones et les personnes handicapées seront également ciblés (5%). Afin d'éviter de nuire à la cohésion sociale, le PARCA ciblera

également les familles hôtes des personnes déplacées ou revenues dans leur propre pays, puisque 80% d'entre elles sont logées dans des familles hôtes, elles-mêmes vulnérables.

21. **Les principales parties prenantes** comprendront les organisations paysannes, les micro-, petites et moyennes entreprises (principalement informelles) susceptibles de devenir des agrégateurs (d'agriculteurs, de terres et de produits) (C2); les producteurs ou fournisseurs d'intrants et d'autres biens et services, les transformateurs et les commerçants, en particulier ceux qui sont déjà partenaires des organisations de producteurs (C3). Les institutions rurales publiques et privées, aux niveaux national et local, bénéficieront également directement des interventions du PARCA.
22. La méthode de sélection et de répartition entre les trois catégories sera une combinaison d'une approche participative communautaire avec une approche quantitative.

B. Composantes, effets directs et activités

23. La mise en œuvre du PARCA consistera en trois composantes principales : i) développement de chaînes de valeur inclusives et résilientes, ii) environnement institutionnel, réglementaire et organisationnel propice, et iii) coordination du programme et gouvernance des chaînes de valeur. À celles-ci s'ajoute une composante riposte aux situations d'urgence et aux catastrophes (RED), intitulée « Relèvement face aux calamités climatiques ».

Composante 1: Développement de chaînes de valeur inclusives et résilientes

24. L'effet direct attendu est l'intensification durable de la production par des pratiques climato-intelligentes adaptées aux zones agroécologiques, par une diversification des revenus misant sur le maraîchage et l'élevage et les produits forestiers non ligneux, et par la relance du café et du sésame.
25. Cette composante s'appuie sur les acquis du portefeuille du FIDA pour transformer les bassins de production en pôles de compétitivité agricole moyennant: un appui à la productivité et à la résilience climatique des petits producteurs; un appui à l'investissement dans les chaînes de valeur (infrastructures, centres de transformation agricole, centres de collecte, pistes rurales); et le renforcement de la nutrition en passant par l'alimentation scolaire, l'inclusion et la cohésion sociale, et la restauration écologique des terres.

Composante 2: Environnement institutionnel, réglementaire et organisationnel propice

26. L'effet direct attendu est l'intégration aux marchés grâce à des infrastructures modernes, des mécanismes financiers innovants et six centres de transformation agricole (CTA) jouant un rôle de plateformes d'agribusiness inclusif.
27. Cette composante vise à consolider l'environnement institutionnel et organisationnel indispensable à la compétitivité durable des chaînes de valeur. Elle combine trois volets complémentaires qui passent respectivement par: le renforcement des capacités de mise en œuvre des chaînes de valeur inclusives, l'objectif étant de structurer et de professionnaliser les organisations de producteurs, les microentreprises et petites et moyennes entreprises et les partenariats en s'appuyant sur les centres de transformation agricole; l'aide à la mise en place commune de politiques de chaînes de valeur et de cadres réglementaires inclusifs; et le renforcement institutionnel des institutions publiques, notamment le Ministère de l'agriculture et du développement rural, le Ministère de l'élevage et de la santé animale et les organismes qui leur sont rattachés, à travers la formation, la numérisation, l'équipement et l'appui technique.

Composante 3: Coordination du programme et gouvernance des chaînes de valeur

28. L'effet direct attendu est le renforcement des capacités institutionnelles et de la gouvernance territoriale d'encadrement des filières, la mobilisation d'investissements supplémentaires et la formation de partenariats public-privé résilients.
29. La composante 3 constitue l'ossature institutionnelle du PARCA et garantit son efficacité, sa transparence et sa durabilité par les dispositions suivantes: une coordination technique et fiduciaire assurée par les équipes d'assistance technique internationale et leurs homologues nationaux et prévoyant un transfert progressif de compétences vers les institutions centrafricaines et une stratégie de mise en œuvre; un dispositif de suivi-évaluation solide et participatif, intégrant enquêtes, évaluations indépendantes, ateliers de planification et outils numériques modernes pour renforcer la reddition de comptes et l'apprentissage institutionnel; et une gouvernance financière et une passation de marchés renforcées par la formation des équipes et des partenaires, afin de consolider la transparence, de réduire les risques fiduciaires et d'optimiser l'utilisation des ressources. Il s'agit par ce dispositif intégré de transmettre les compétences voulues pour assurer la performance immédiate du programme mais aussi de les pérenniser ensuite au niveau national.

Composante 4: Relèvement face aux calamités climatiques (Composante RED)

30. Cette composante vise à protéger les acquis du programme et à assurer la continuité des activités face aux événements climatiques extrêmes et aux conflits armés en RCA. Elle cible principalement les ménages vulnérables, dont elle cherche à préserver les moyens d'existence et à renforcer la sécurité alimentaire. Son activation dépend d'une déclaration officielle de sinistre par le Gouvernement, suivie d'une requête auprès du FIDA. Les interventions prévues incluent la distribution de semences résilientes et de kits d'élevage, la réhabilitation d'actifs productifs et l'appui temporaire aux ménages touchés. Le budget initial de cette composante est de 0,6 million de dollars (1% du coût total du programme) et peut être ajusté selon l'ampleur des catastrophes.

C. Théorie du changement

31. Si les producteurs centrafricains accèdent à des intrants agricoles de qualité, à des techniques adaptées au climat et à des services de vulgarisation pertinents, alors leur productivité s'améliorera, leur sécurité alimentaire sera renforcée et leurs revenus deviendront plus stables. Parallèlement, le développement d'infrastructures productives, de centres de collecte et de transformation connectés aux marchés, ainsi qu'un écosystème financier soutenu par le crédit agricole et des garanties innovantes, permettra de réduire les pertes post-récolte et de rendre les chaînes de valeur plus compétitives face aux aléas climatiques.
32. La professionnalisation des organisations paysannes et des entreprises rurales, soutenue par le renforcement des capacités institutionnelles et la modernisation de la gouvernance locale, doit favoriser un environnement plus transparent et attractif pour les investissements. Enfin, la réussite du programme dépend d'une coordination technique efficace, d'un transfert progressif de compétences vers les acteurs nationaux, ainsi que d'un suivi-évaluation rigoureux assurant la pérennité et l'appropriation nationale des résultats.

D. Alignement, appropriation et partenariats

33. Le programme contribue directement aux objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 5 et 13. Il est en phase avec les politiques et stratégies nationales et internationales en faveur du développement rural et de l'agriculture durable. Il répond aux priorités du COSOP du FIDA en RCA en mettant l'accent sur la

productivité, l'accès au marché, la résilience climatique et l'inclusion des groupes vulnérables.

34. Au niveau national, il soutient le PND 2024-2028, les contributions déterminées au niveau national, le Plan stratégique agricole et le programme de résilience climatique, tout en s'intégrant au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le PARCA favorise l'harmonisation et la complémentarité avec les projets et partenaires majeurs (Banque mondiale, Banque africaine de développement, Union européenne, organismes du système des Nations Unies), en mobilisant des synergies pour maximiser l'impact et catalyser un changement systémique durable.

E. Coût, avantages et financement

Coût du programme

35. Le coût total du programme sur huit ans est estimé à 63,04 millions d'USD. Le montant total alloué par le FIDA au programme est de 20,047 millions d'USD, dont, au titre du financement de l'action climatique calculé suivant les méthodes des banques multilatérales de développement pour le suivi du financement de l'adaptation aux changements climatiques et de leur atténuation, un montant estimé à 7,327 millions d'USD. En complément du montant alloué par le FIDA, le PARCA est financé par le Fonds pour l'adaptation pour 23,041 millions d'USD (financement envisagé dont le principe a été validé par le Ministère de l'environnement et du développement durable de la République centrafricaine), l'État centrafricain pour 9,617 millions d'USD, les bénéficiaires du programme pour 4,491 millions d'USD et les institutions de financement locales pour 5,845 millions d'USD.
36. Les dépenses d'investissement représentent 95,5% du coût de base du programme, soit 60,18 millions d'USD. Les dépenses ordinaires représentent 4,5% des coûts (2,86 millions d'USD).
37. Les coûts du programme par composante sont résumés dans le tableau 1 ci-dessous comme suit: i) composante 1: 40,18 millions d'USD, soit 63,7% du coût total; ii) composante 2: 13,03 millions d'USD, soit 20,7% du coût total; iii) composante 3: 9,21 millions d'USD, soit 14,6% du coût total; iv) composante 4: 0,62 million d'USD, soit 1% du coût total.

Tableau 1
Coût du programme par composante et par source de financement
(en milliers d'USD)

<i>Composante</i>	<i>FIDA</i>		<i>Fonds pour l'adaptation</i>		<i>Emprunteur/bénéficiaire</i>		<i>Bénéficiaires</i>		<i>Institutions de financement locales</i>		<i>Total</i>	
	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
1. Développement de chaînes de valeur inclusives et résilientes	7 778,5	19,4	15 748,2	39,2	6 317,8	15,7	4 490,6	11,2	5 845,3	14,5	40 180,5	63,7
2. Environnement institutionnel, réglementaire et organisationnel propice	6 219,1	47,7	5 277,1	40,5	1 533,1	11,8	-	-	-	-	13 029,3	20,7
3. Coordination du programme et gouvernance des chaînes de valeur	5 520,3	59,9	2 016,1	21,9	1 672,7	18,2	-	-	-	-	9 209,2	14,6
4. Relèvement face aux calamités climatiques	529,1	85,0	-	-	93,4	15,0	-	-	-	-	622,5	1,0
Total	20 047,0	31,8	23 041,4	36,5	9 617,0	15,3	4 490,6	7,1	5 845,3	9,3	63 041,4	100,0

Tableau 2
Coût du programme par catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	FIDA		Fonds pour l'adaptation		Emprunteur/bénéficiaire		Bénéficiaires		Institutions de financement locales		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
I. Dépenses d'investissement												
A. Travaux	6 057,9	39,2	4 272,0	27,6	3 631,8	23,5	1 490,2	9,6	-	-	15 452,0	24,5
B. Équipement et matériel, biens, services, intrants et amortissements	8 640,2	23,6	14 512,2	39,7	4 553,8	12,5	3 000,4	8,2	5 845,3	16,0	36 551,9	58,0
C. Services de conseil	2 861,0	70,4	929,0	22,8	276,1	6,8	-	-	-	-	4 066,0	6,4
D. Formation, ateliers, séminaires	2 145,5	52,1	1 968,8	47,9	0,0	-	-	-	-	-	4 114,3	6,5
Total dépenses d'investissement	19 704,6	32,7	21 682,0	36,0	8 461,7	14,1	4 490,6	7,5	5 845,3	9,7	60 184,3	95,5
II. Dépenses ordinaires												
A. Fonctionnement	342,5	12,0	1 359,4	47,6	1 155,3	40,4	-	-	-	-	2 857,2	4,5
Total dépenses ordinaires	342,5	12,0	1 359,4	47,6	1 155,3	40,4	-	-	-	-	2 857,2	4,5
Total	20 047,0	31,8	23 041,4	36,5	9 617,0	15,3	4 490,6	7,1	5 845,3	9,3	63 041,4	100,0

Tableau 3
Coût du programme par composante et par année
(en milliers d'USD)

Composante	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total
1. Développement de chaînes de valeur inclusives et résilientes	-	2 335,9	14 673,1	15 686,9	4 472,4	1 715,6	647,8	648,8	40 180,5
2. Environnement institutionnel, réglementaire et organisationnel propice	109,3	1 833,9	4 216,6	3 702,1	1 828,5	1 168,7	159,8	10,4	13 029,3
3. Coordination du programme et gouvernance des chaînes de valeur	303,1	2 358,5	1 607,5	1 565,8	1 576,1	726,5	589,6	482,1	9 209,2
4. Relèvement face aux calamités climatiques	-	101,2	102,2	103,2	104,2	105,3	106,3	-	622,5
Total	412,3	6 629,5	20 599,4	21 058,0	7 981,3	3 716,1	1 503,5	1 141,3	63 041,4

Stratégie et plan de financement et de cofinancement

38. Le plan de financement prévoit des contributions du FIDA, à titre de don, qui s'élèvent à 20,047 millions d'USD; du Fonds pour l'adaptation, à hauteur de 23,041 millions d'USD (financement envisagé, proposition de projet à soumettre au Fonds pour l'adaptation); des bénéficiaires, pour environ 4,49 millions d'USD; de l'État, pour un montant de 9,617 millions d'USD sous forme de contributions en nature au titre d'exonération des taxes appliquées sur les biens et les services que le programme acquerra; et des institutions de financement locales partenaires, qui apporteront 5,845 millions d'USD.
39. Une avance pour le démarrage d'un montant de 0,50 million d'USD sera mobilisée pour permettre au programme de lancer ses premières activités.

Décaissement

40. Les fonds seront décaissés sur la base des rapports financiers intermédiaires soutenus par des demandes de justification dûment certifiées via le Portail clients du FIDA, conformément aux procédures de décaissement en vigueur, dont les conditions seront détaillées dans la lettre de présentation des modalités de gestion financière et de contrôle financier du programme, ainsi que dans le manuel de procédures fiduciaires.

Résumé des avantages et analyse économique

41. Le taux de rentabilité économique (TRE) de base du programme s'établit à 18,8%. La valeur actuelle nette (VAN) est estimée à 76,92 millions d'USD. Elle augmente cependant si l'on prend en compte les avantages dus à l'éducation nutritionnelle, à l'accès à l'eau potable et aux activités d'alphabétisation fonctionnelle.
42. L'analyse de sensibilité basée sur les augmentations de 10%, 20% et 30% des coûts du programme fait ressortir un taux de rentabilité respectivement de 17,5%, 16,3% et 15,3%, les résultats étant donc aptes à résister au risque d'augmentation des coûts des activités relevant du programme. Les VAN correspondant à ces niveaux de hausse des coûts seraient respectivement de 72,4 millions d'USD, 67,9 millions d'USD et 63,4 millions d'USD. Si les avantages économiques étaient retardés d'un an ou de quatre ans, le TRE se situerait respectivement à 16,3% et 10,6%, supérieur au coût d'opportunité du capital, qui s'établit à 6%. Ces niveaux de TRE confirment la solidité des effets et impacts économiques positifs du programme sur la zone d'intervention face au risque de hausse des coûts, de baisse de revenus des activités conduites ou de retard dans la génération des avantages.

Stratégie de retrait et pérennisation

43. La stratégie de retrait du PARCA s'appuie sur un transfert progressif et organisé des responsabilités vers les acteurs nationaux et locaux. Elle prévoit la délégation de la gestion des centres de transformation agricole à des opérateurs privés sélectionnés par appel d'offres, la prise en charge des centres de collecte par les organisations paysannes à travers des contrats avec ces centres, et l'autonomisation des coopératives agricoles ainsi que des plateformes multi-acteurs par des programmes de formation et un accès facilité aux financements adaptés.
44. En parallèle, l'intégration du système d'information du Ministère de l'agriculture et du développement rural pour la gestion agricole et la logistique alimentaire avec technologies de l'information et de l'innovation dans les dispositifs publics permet d'assurer la continuité de la collecte et de l'analyse des données agricoles, même après la clôture du programme. Cette démarche vise à préserver la productivité des investissements du FIDA et du Fonds pour l'adaptation, à garantir l'adaptabilité des communautés rurales et à consolider la résilience des filières agricoles.
45. Enfin, pour remédier aux faiblesses institutionnelles persistantes, l'équipe d'assistance technique internationale veille au transfert effectif des compétences en suivant une approche progressive. Une stratégie de retrait globale, élaborée en concertation avec tous les partenaires et alignée sur les directives du FIDA, sera

validée lors d'ateliers trimestriels afin d'assurer l'appropriation locale et la pérennité des acquis.

III. Gestion des risques

A. Risques et mesures d'atténuation

46. Les risques externes concernent l'instabilité politique, les violences, les déplacements et les aléas climatiques. Les mesures d'atténuation passent par le phasage du financement, le dialogue politique, le ciblage excluant les zones à risque, l'inclusion des déplacés, les solutions numériques, et l'agriculture résiliente.
47. Les risques liés au programme concernent la corruption, les retards budgétaires, les capacités techniques limitées et la coordination entre partenaires. Les mesures d'atténuation passent par la mobilisation d'une équipe d'assistance technique internationale pour une sécurisation de la gestion fiduciaire, des contrôles et audits renforcés, une planification participative et un suivi rigoureux.
48. Les risques sociaux et environnementaux concernent les tensions foncières, la marginalisation et la pollution. Les mesures d'atténuation passent par des plateformes de dialogue, par la médiation, par l'ingénierie sociale et par la restauration écologique.

Tableau 4
Synthèse des risques

<i>Aspect du risque</i>	<i>Niveau de risque inhérent</i>	<i>Évaluation du risque résiduel</i>
Contexte national	Élevé	Élevé
Stratégies et politiques sectorielles	Moyen	Moyen
Contexte environnemental et climatique	Substantiel	Substantiel
Portée du programme	Substantiel	Substantiel
Capacités institutionnelles d'exécution et viabilité	Substantiel	Substantiel
Gestion financière	Élevé	Élevé
Passation des marchés	Élevé	Élevé
Impact environnemental, social et climatique	Substantiel	Substantiel
Parties prenantes	Substantiel	Substantiel
Risque global	Substantiel	Substantiel

B. Catégorie environnementale et sociale

49. Le risque environnemental et social du programme est jugé **substantiel**. Le PARCA doit se conformer à la fois aux normes du FIDA en matière de sauvegardes environnementales et sociales et aux obligations réglementaires nationales définies par le Code de l'environnement de la RCA et ses textes d'application. Toute activité classée à risque devra ainsi être soumise à une étude d'impact environnemental et social ou à une procédure équivalente selon les prescriptions de la Direction générale de l'environnement. Le dispositif de gestion repose sur un cadre de gestion environnementale, sociale et climatique.

C. Classement au regard des risques climatiques

50. Le risque climatique du programme est jugé **élevé**. L'exposition structurelle aux chocs climatiques accentue la vulnérabilité. Les mesures d'atténuation incluent la diffusion de pratiques d'agriculture intelligente face au climat, la mise en place d'infrastructures hydro-agricoles, la diversification des cultures et l'appui aux systèmes d'alerte précoce.
51. L'analyse de l'effet attendu des interventions du programme au regard de l'adaptation aux changements climatiques indique un financement climatique provenant à 45,17% des fonds du FIDA.

D. Soutenabilité de la dette

52. Selon la dernière analyse de la viabilité de la dette du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, la RCA demeure exposée à un risque élevé de surendettement extérieur et, globalement, à un risque élevé de surendettement. La dette publique devrait être soutenable malgré des risques de liquidité importants que révèlent les indicateurs de dette pertinents, et qui tiennent à l'éventuel manque de soutien des donateurs et au risque de refinancement de la dette régionale. La dette publique a atteint près de 62% du PIB fin juin 2025, en légère hausse par rapport aux 59% de fin 2024. La RCA poursuit ses efforts pour améliorer la gestion de la dette publique. Le pays connaît également plusieurs cycles d'allègement.

IV. Exécution

A. Cadre organisationnel

Gestion et coordination du programme

53. Le cadre de gestion du PARCA repose sur une gouvernance articulée entre supervision stratégique, coordination nationale et exécution décentralisée. Placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et du développement rural, le pilotage stratégique est assuré par un comité de pilotage stratégique composé de représentants institutionnels, d'organisations paysannes, de la société civile et de partenaires techniques et financiers. L'unité de gestion et de coordination s'appuie sur une équipe d'assistance technique internationale et des homologues nationaux pour favoriser le transfert de compétences et l'appropriation progressive. L'exécution sur le terrain est assurée par les services déconcentrés (Agence centrafricaine de développement agricole, Agence nationale de développement de l'élevage) sous la supervision des directions régionales. Le dispositif est renforcé par des mécanismes de redevabilité et de transparence (audits, gestion des plaintes, supervision conjointe) et s'appuie sur une organisation centralisée mais ouverte afin de garantir efficacité, traçabilité et durabilité des acquis. Une évaluation régulière du transfert de compétences et un suivi semestriel permettent d'ajuster le dispositif et d'assurer la continuité institutionnelle après le retrait de l'équipe d'assistance technique internationale.

Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

54. **Gestion financière.** Une unité de coordination de l'assistance technique internationale sera créée avec une autonomie administrative et financière par instruction ministérielle, sans coordination régionale. Cette équipe sera chargée de la gestion quotidienne du programme. La gestion financière sera renforcée en s'inspirant de l'équipe équivalente du PRAPAM. Un spécialiste en gestion financière, assisté d'une équipe comptable, assurera la conformité aux règles du FIDA. Cette équipe formera 10 jeunes diplômés comptables issus des facultés de gestion de Bangui. Le Service administratif et financier (SAF) sera complété en année 2 par un auditeur interne et par 10 comptables issus du programme de jeunes diplômés.
55. **Flux de fonds et modalités de décaissement.** Un compte désigné sera ouvert au nom du PARCA par le Gouvernement à Bangui. Le mode d'exécution, qui repose sur la délégation aux services techniques décentralisés (directions régionales de l'agriculture et partenaires), ne prévoit pas de sous-compte au niveau régional.
56. **Passation des marchés.** Les marchés des biens, des travaux et des services seront attribués conformément à la réglementation du bénéficiaire en la matière, sous réserve des directives du FIDA pour la passation des marchés. La passation des marchés du PARCA est en phase avec la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations, sa politique en matière de harcèlement sexuel et les Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique. Tout manquement observé dans ces domaines devra être signalé immédiatement au bureau correspondant du FIDA (<https://www.ifad.org/fr/anti-corruption>). L'ensemble du personnel et des

autres parties prenantes seront formés aux directives du FIDA en matière de passation des marchés et aux documentations standard y afférentes.

Participation et retours d'information du groupe cible, et mécanisme de réponse aux doléances

57. La stratégie de participation du PARCA repose sur l'implication active et inclusive des groupes cibles à toutes les étapes du programme, grâce à des diagnostics participatifs et à des comités locaux garants de l'inclusion. Les priorités identifiées sont intégrées à la programmation et renforcent la redevabilité du programme.

Mécanisme de réponse aux doléances

58. En parallèle, des mécanismes réguliers de retour d'information sont déployés: enquêtes, plateformes numériques, clubs d'écoute et réunions, permettant d'ajuster les activités en fonction des retours des communautés. Ces dispositifs favorisent la transparence, l'appropriation des résultats et la cohésion sociale, tout en assurant une gestion efficace des doléances et le suivi systématique de la satisfaction des bénéficiaires.

B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des connaissances et communication

59. Le dispositif de planification et de suivi-évaluation du PARCA repose sur une gestion axée sur les résultats, avec une élaboration participative et validée du plan de travail et budget annuel. Il utilise des outils adaptés (cadre logique, plan de gestion environnementale, sociale et climatique, tableau des coûts Costab), prévoit des enquêtes et études d'impact, et s'appuie sur un système digital pour suivre et analyser les actions. Ce cadre vise à garantir cohérence, transparence et adaptation, tout en facilitant les décisions stratégiques et la pérennisation du programme.

60. La stratégie de gestion des savoirs du PARCA prévoit la production et la diffusion de données issues du suivi, d'études d'impact et d'analyses, afin d'alimenter les politiques agricoles et climatiques en RCA. Les savoirs produits répondront à des besoins aux niveaux politique, opérationnel et social, et seront diffusés au moyen d'ateliers, de médias et d'outils numériques. Un spécialiste coordonnera la gestion des savoirs, avec l'appui de ressources financières spécifiques, pour faire du PARCA un moteur d'innovation et de durabilité pour le portefeuille du FIDA.

Innovations et reproduction à plus grande échelle

61. L'innovation majeure du PARCA réside dans son approche intégrée visant à renforcer de manière inclusive et résiliente les chaînes de valeur agricoles. Le programme privilégie la mobilisation de financements mixtes, tout en mettant l'accent sur l'implication active des parties prenantes locales et sur le soutien aux institutions locales. Il favorise le développement de dynamiques d'organisations de producteurs autour de systèmes de stockage, d'agrégation et d'achat collectif, en collaboration avec le secteur privé autour des centres de transformation agricole. Cette approche permet d'optimiser la gestion des stocks, de mutualiser la logistique et de rassembler les acteurs autour d'infrastructures, tout en réduisant les pertes post-récolte et en optimisant la distribution des produits vers les centres urbains de consommation. Cette démarche favorise une meilleure adaptation en fonction des circonstances et garantit la durabilité des investissements réalisés.

C. Plans d'exécution

Plans de préparation à l'exécution et de démarrage

62. En vue d'assurer un bon démarrage du programme, des actions préparatoires au démarrage rapide ont été prévues. Il sera procédé à la mobilisation d'une avance pour le démarrage des activités d'un montant ne dépassant pas 0,5 million d'USD.

Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement

63. La supervision du PARCA est assurée conjointement par le Gouvernement et le FIDA. Le FIDA joue plusieurs rôles: accompagnement stratégique, méthodologie et

catalyseur d'apprentissage. Chaque année, le FIDA et le comité de pilotage stratégique examinent le programme de travail et le budget, évaluant les progrès et formulant des recommandations. Le Ministère des finances intervient pour l'approbation fiduciaire et l'intégration budgétaire du PARCA.

64. La supervision se déroule en trois temps: une mission annuelle pour analyser l'exécution et proposer des solutions aux difficultés; un examen à mi-parcours la quatrième année pour évaluer la pertinence et l'impact et ajuster le programme; et une mission d'achèvement avant la clôture, mettant en avant les résultats, innovations et recommandations pour pérenniser les acquis dans les politiques publiques.

V. Instruments et pouvoirs juridiques

65. L'octroi au bénéficiaire du financement proposé est régi par un accord de financement entre la République centrafricaine et le FIDA. Une copie de l'accord de financement négocié figure à l'appendice I.
66. La République centrafricaine est habilitée, en vertu de son ordre juridique, à recevoir un financement du FIDA.
67. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA, et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VI. Recommandation

68. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé par la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République centrafricaine un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette d'un montant de vingt millions quarante-sept mille dollars des États-Unis (20 047 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Alvaro Lario

Accord de financement négocié

Programme d'appui à la promotion de l'agrobusiness résilient au changement climatique en République centrafricaine (PARCA)

(Négociations conclues le 17 novembre 2025)

Don No.: _____

Nom du Projet: Programme d'appui à la promotion de l'agrobusiness résilient au changement climatique en République centrafricaine - PARCA (le « Projet ») entre:

La République centrafricaine (le « Bénéficiaire »)

Et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(Désignés individuellement par une « Partie » et collectivement par les « Parties »)

ATTENDU QUE le Bénéficiaire a sollicité du Fonds un Don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent Accord;

Le Bénéficiaire s'est engagé à fournir un soutien supplémentaire, financier ou en nature, qui pourrait être nécessaire au Projet;

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet;

Par conséquent, les Parties conviennent de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2022 et toutes éventuelles modifications postérieures (les « Conditions générales ») sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord à l'exception des dispositions qui font référence au financement par prêt qui ne s'appliquent pas au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un Don FIDA (le « Financement »), que le Bénéficiaire utilisera aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. Le montant du Don du Fonds est de vingt millions quarante-sept mille dollars des États-Unis (20.047.000 USD).
2. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
3. Un Compte désigné libellé en Francs CFA sera ouvert auprès d'une banque réputée de la République centrafricaine afin de recevoir les fonds provenant du Don et destinés à la mise en œuvre exclusive du Projet. Le Bénéficiaire devra informer le Fonds des fonctionnaires autorisés à exploiter ledit Compte désigné.
4. Un Compte d'opération au nom du Projet libellé en Francs CFA sera ouvert auprès d'une banque réputée de la République centrafricaine pour recevoir les fonds du Compte désigné afin de financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement du Projet.
5. Le Gouvernement fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant de neuf millions six cent dix-sept mille dollars des États-Unis (9.617.000 USD) sous forme de contributions en nature notamment au travers d'exonération de taxes appliquées à l'acquisition de biens et de services effectuée dans le cadre de la mise en œuvre du Projet. Les bénéficiaires fourniront une contrepartie en nature aux fins du Projet d'un montant de quatre millions quatre cent quatre-vingt-dix mille six cents dollars des États-Unis (4.490.600 USD).

Section C

1. L'Agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR).
2. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 b) et c) des Conditions générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
3. La date d'achèvement du Projet est fixée au huitième (8^{ème}) anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord et la date de clôture du Financement sera six (6) mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification au Bénéficiaire.
4. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée:
 - a) conformément aux dispositions de la réglementation du Bénéficiaire en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

Section D

1. Le Fonds administrera le Don et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord:

- a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec le Bénéficiaire, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.

2. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires d'annulation du présent Accord:

- a) Dans le cas où le Bénéficiaire n'a pas demandé de décaissement du Financement pendant une période d'au moins douze (12) mois consécutifs sans justification, après les dix-huit (18) premiers mois suivant la date d'entrée en vigueur.

3. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables au premier décaissement:

- a) Les Assistants Techniques Internationaux (ATI) ont été recrutés de manière compétitive, conformément au paragraphe 8, Section II de l'Annexe 1 du présent Accord.
- b) La décision portant sur la création de l'Unité de Gestion et de Coordination (UGC) et son statut juridique a été approuvée.
- c) Le Compte désigné et le Compte d'opération ont été ouverts et le personnel habilité à les mobiliser a été officiellement désigné.
- d) Le premier Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA) du Projet, ainsi que son plan de passation de marchés, ont été approuvés par le Fonds.
- e) Le logiciel comptable a été acquis et paramétré afin de prendre en compte les exigences comptables et financières spécifiques à ce Financement.
- f) Toutes les dépenses identifiées comme inéligibles sur le portefeuille de la République centrafricaine feront l'objet d'un remboursement.

4. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables au deuxième décaissement:

- a) Le manuel des procédures administratives, financières et comptables du Projet a été approuvé par le FIDA.

5. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le Bénéficiaire:

Professeur Richard Filakota
Ministre de l'Économie, du Plan
et de la Coopération Internationale
B.P. 696 Bangui
République centrafricaine

Pour le Fonds:

Le Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Copie à:

Monsieur Hervé NDOBA
Ministre des Finances et du Budget
B.P. 912 Bangui
République centrafricaine

Le cas échéant, les Parties acceptent la validité de toute signature électronique qualifiée utilisée pour la signature du présent Accord et reconnaissent cette dernière comme équivalente à une signature manuscrite.

Le présent Accord a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour le Bénéficiaire.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Professeur Richard Filakota
Ministre de l'Economie, du Plan
et de la Coopération Internationale

Date: _____

FONDS INTERNATIONAL DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Alvaro Lario
Président

Date: _____

Annexe 1

Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible*: Le PARCA ciblera directement près de 30 000 ménages (150 000 personnes). La principale catégorie de bénéficiaires (C1) sera constituée de petits producteurs pauvres et vulnérables, dont certains sont déjà organisés en associations ou en coopératives. La priorité sera donnée aux ménages pauvres et vulnérables, dont au moins 40% de femmes et 40% de jeunes. Il s'agira notamment des personnes déplacées internes et retournés (PDI, 10% des bénéficiaires). Les peuples autochtones (PA) et les personnes handicapées (PH) seront également ciblés (5%). Afin d'éviter de nuire à la cohésion sociale, le PARCA ciblera également les familles hôtes des personnes déplacées internes et retournées (PDI), puisque 80% d'entre eux sont logés en famille hôtes, elles-mêmes vulnérables.

2. *Zone d'intervention du Projet*: Le PARCA interviendra dans les huit préfectures retenues dans le COSOP, Lobaye, Ombella-Mpoko, Kémo, Ouaka, Ouham, Ouham-Pendé, Nana-Gribizi et Nana-Mambéré, rassemblent près de 2,4 millions de personnes, dont une large majorité en milieu rural soit environ 37,3% de la population de la République centrafricaine. Environ 900 000 d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté monétaire et nutritionnelle et subissent de plein fouet l'insécurité alimentaire, exacerbée par le changement climatique.

3. *Finalité*: La finalité du Projet est de réduire durablement la pauvreté rurale et renforcer la résilience des petits producteurs et des acteurs des chaînes de valeur face aux chocs climatiques et économiques.

4. *Objectifs*: L'objectif de développement du PARCA est d'accroître durablement les revenus et la sécurité alimentaire des ménages ruraux, tout en consolidant leur capacité d'adaptation aux chocs climatiques et économiques. Les progrès seront mesurés par l'évolution des revenus, la réduction de l'insécurité alimentaire, le renforcement de la résilience climatique, la satisfaction des bénéficiaires et l'amélioration de l'indice de fragilité du pays.

5. *Composantes*: Le Projet contient les composantes ci-après:

Composante 1. Développement de chaînes de valeur inclusives et résilientes

L'effet attendu est l'intensification durable de la production par des pratiques climato-intelligentes adaptées aux zones agroécologiques, la diversification des revenus par le maraîchage et l'élevage, les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), et la relance du café et du sésame.

Cette composante 1 capitalise les acquis du portefeuille FIDA pour transformer les bassins de production en pôles de compétitivité agricole avec: des appuis à la productivité et la résilience climatique des petits producteurs; des appui aux investissements dans les chaînes de valeur (infrastructures, centres de transformation agricole, les centres de collecte, les pistes rurales); le renforcement de la nutrition y compris l'alimentation scolaire, l'inclusion et la cohésion sociale et la restauration écologique des terres.

Composante 2. Environnement institutionnel, réglementaire et organisationnel propice

L'effet attendu est: l'intégration aux marchés grâce à des infrastructures modernes, des mécanismes financiers innovants et six CTA jouant un rôle de plateformes d'agribusiness inclusif.

Cette composante 2 vise à consolider l'environnement institutionnel et organisationnel indispensable à la compétitivité durable des chaînes de valeur. Elle combine trois volets complémentaires qui sont à travers: renforcement des capacités de mise en œuvre des chaînes de valeur inclusives pour structurer et professionnaliser les OPA, les MPME et les partenariats autour des CTA; appui à la co-construction de politiques de chaînes de valeur et de cadres réglementaires inclusifs; renforcement institutionnel des institutions publiques notamment le MADR et le MESA ainsi que leurs agences, à travers la formation, la digitalisation, l'équipement et l'appui technique.

Composante 3. Coordination du Projet et gouvernance des chaînes de valeur

L'effet 3 est le renforcement des capacités institutionnelles et de la gouvernance territoriale pour réguler les filières, attirer l'investissement et favoriser des partenariats public-privé résilients.

La composante 3 constitue l'ossature institutionnelle du PARCA et garantit son efficacité, sa transparence et sa durabilité par: une coordination technique et fiduciaire assurée par une Assistance Technique Internationale et ses homologues nationaux, avec une stratégie de transfert progressif de compétences vers les institutions centrafricaines et une stratégie d'opérationnalisation; un dispositif de suivi et évaluation robuste et participatif, intégrant enquêtes, évaluations indépendantes, ateliers de planification et outils digitaux modernes pour renforcer la redevabilité et l'apprentissage institutionnel; une gouvernance financière et une passation de marchés renforcées par la formation des équipes et des partenaires, afin de consolider la transparence, réduire les risques fiduciaires et optimiser l'utilisation des ressources. Ce dispositif intégré assurera la performance immédiate du Projet tout en construisant les bases d'une pérennisation nationale des capacités.

Composante 4. Relèvement face aux calamités climatiques (Composante RED)

Elle vise à protéger les acquis du Projet et à assurer la continuité des activités face aux événements climatiques extrêmes et aux conflits armés en République centrafricaine. Elle cible principalement les ménages vulnérables, pour éviter la perte de moyens de subsistance et renforcer la sécurité alimentaire. Son activation dépend d'une déclaration officielle de sinistre par le gouvernement, suivie d'une requête auprès du FIDA. Les interventions incluent distribution de semences résilientes, kits d'élevage, réhabilitation d'actifs productifs et appui temporaire aux ménages affectés. Le budget initial de cette composante est de 0,6 million de dollars des États-Unis (1% du coût total du Projet) et peut être ajusté selon l'ampleur des catastrophes.

II. Dispositions relatives à l'exécution

6. L'Agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR).

7. *Comité de surveillance du Projet:* Le cadre de gestion du PARCA repose sur une gouvernance articulée entre supervision stratégique, coordination nationale et exécution décentralisée. Placé sous la tutelle du MADR, le pilotage stratégique est assuré par un Comité de Pilotage Stratégique (CPS) composé de représentants institutionnels, d'organisations paysannes, de la société civile et de partenaires techniques et financiers. L'Unité de Gestion et de Coordination (UGC), appuyée par une ATI et des homologues nationaux pour favoriser le transfert de compétences et l'appropriation progressive. L'exécution sur le terrain est assurée les services déconcentrés l'Agence centrafricaine de développement agricole (ACDA) et l'Agence nationale de développement de l'élevage (ANDE) ainsi que la plateforme des OP et la Confédération nationale des organisations paysannes de Centrafrique (CNOPCAF) avec la supervision des Directions régionales. Le dispositif est renforcé par des mécanismes de redevabilité et de transparence (audits, gestion des plaintes, supervision conjointe) et s'appuie sur une organisation centralisée mais ouverte afin de garantir efficacité, traçabilité et durabilité des acquis. Une évaluation

régulière du transfert de compétences et un suivi semestriel permettent d'ajuster le dispositif et d'assurer la continuité institutionnelle après le retrait de l'ATI.

8. *Unité de gestion du Projet*: L'Unité de Gestion et de Coordination (UGC), appuyée par une ATI et des homologues nationaux sera en charge de favoriser le transfert de compétences et l'appropriation progressive.

9. *Partenaires stratégiques*: Les partenaires stratégiques comprendront les organisations paysannes (OP), les MPME (principalement informelles) susceptibles de devenir des agrégateurs (d'agriculteurs, de terres et de produits) (C2); les producteurs et/ou fournisseurs d'intrants et d'autres biens et services, les transformateurs et les commerçants, en particulier ceux qui sont déjà partenaires des OP (C3). Les institutions rurales publiques et privées, aux niveaux national et local, bénéficieront également directement des interventions du PARCA. La méthode de sélection et répartition entre les trois catégories sera une combinaison d'une approche participative communautaire avec une approche quantitative.

10. *Suivi et évaluation*: Le dispositif de planification et de suivi-évaluation du PARCA repose sur une gestion axée sur les résultats, avec une élaboration participative et validée du PTBA. Il utilise des outils adaptés (cadre logique, PGESC, Costab), prévoit des enquêtes et études d'impact, et s'appuie sur un système digital pour suivre et analyser les actions. Ce cadre vise à garantir cohérence, transparence et adaptation, tout en facilitant les décisions stratégiques et la durabilité du Projet.

11. *Gestion des connaissances*: La stratégie de gestion des savoirs du PARCA prévoit la production et la diffusion de données issues du suivi, d'études d'impact et d'analyses, afin d'alimenter les politiques agricoles et climatiques en République centrafricaine. Les savoirs produits répondront à des besoins aux niveaux politique, opérationnel et social, et seront diffusés via ateliers, médias et outils numériques. Un spécialiste dédié coordonnera la gestion des savoirs, avec l'appui de ressources financières spécifiques, pour faire du PARCA un moteur d'innovation et de durabilité pour le portefeuille FIDA.

12. *Manuel de mise en œuvre de Projet*: Le manuel de mise en œuvre contient toutes les instructions opérationnelles pour l'exécution du Projet. Des manuels spécifiques détaillés seront en outre préparés et actualisés. Ils seront soumis au FIDA pour non-objection avant leur mise en œuvre.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du Don.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le paiement du Don ainsi que le montant du Don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du Don (exprimé en USD)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	5 790 000	100% hors taxes et hors contribution des bénéficiaires
II. Equipement et matériels	8 640 000	100% hors taxes et hors contribution des bénéficiaires
III. Consultations	5 180 000	100% hors taxes et hors contribution des bénéficiaires
IV. Coûts de fonctionnement	340 000	100% hors taxes et hors contribution des bénéficiaires
Non alloué	97 000	
TOTAL	20 047 000	

Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- i) La catégorie II, « Équipement et matériels », inclut également les véhicules, les biens, les services, capital d'investissement et les intrants.
- ii) La catégorie III, « Consultations », inclut également les formations et les ateliers.
- ii) La catégorie IV, « Coûts de fonctionnement », inclut également les salaires et indemnités.

2. *Modalités de décaissement*

- a) Les décaissements des ressources financières se feront conformément au Manuel des décaissements du FIDA, une fois que l'Accord de financement sera entré en vigueur et que les conditions de premier décaissement auront été remplies.
- b) Frais de démarrage: Les retraits au titre des dépenses de démarrage afférentes aux catégories III « Consultations » et IV « Coûts de fonctionnement », engagés avant la satisfaction des conditions générales de retrait, ne doivent pas dépasser un montant total de cinq cent mille dollars des États-Unis (500 000 USD). Les activités à financer au titre des coûts de démarrage seront soumises à l'accord préalable du FIDA.
Les frais de démarrage comprendront notamment: i) la mise en place de l'UCG et le recrutement de l'équipe ATI; ii) la formulation du manuel de mise en œuvre

du Projet, y compris les procédures financières, le manuel de comptabilité et de passation des marchés; iii) la préparation du premier plan de travail et budget annuel (PTBA) et du plan de passation des marchés; iv) l'organisation d'un atelier de démarrage; v) le déploiement d'un logiciel de comptabilité approprié et du système de suivi-évaluation; vi) la finalisation de l'étendue des travaux et des termes de référence de l'audit interne ainsi que le statut juridique de l'UCG; vii) la conduite de l'étude de référence; viii) la réalisation des études filières; et ix) l'acquisition et l'installation d'un système d'archivage électronique.

- c) Modalités d'audit: Les comptes et la gestion du Projet seront vérifiés annuellement par un cabinet d'audit comptable indépendant et qualifié, recruté par le Projet, acceptable pour le FIDA, sur la base de termes de référence préalablement approuvés par le FIDA et conformément au manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit. Les rapports d'audit seront transmis au FIDA au plus tard six (6) mois après la clôture de l'exercice fiscal. La non-soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera un motif de suspension des décaissements.

Annexe 3

Clauses particulières

I. Dispositions générales

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du Compte de don du Fonds si le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet PARCA:

1. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.
2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet conclura un protocole d'accord avec les partenaires de mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport.
3. *Planification, suivi et évaluation.* Le Bénéficiaire veillera à ce qu'un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur de l'Accord de financement.
4. *Genre.* Le Bénéficiaire veillera à ce que les engagements pris en faveur du genre dans le document de Projet soient mis en œuvre.
5. *Peuples autochtones.* Le Bénéficiaire veillera à ce que les préoccupations des peuples autochtones soient dûment prises en compte dans la mise en œuvre du Projet et, à cette fin, veillera à ce que:
 - a) Le Projet est exécuté avec le consentement des communautés autochtones conformément au plan de mise en œuvre du consentement libre, informé et préalable (CLIP) du Projet;
 - b) Les peuples autochtones sont représentés de manière adéquate et équitable dans toute la planification locale des activités de Projet;
 - c) Les droits des peuples autochtones sont dûment respectés;
 - d) Les communautés autochtones participent au dialogue politique et à la gouvernance locale;
 - e) Les termes des Déclarations, Pactes et/ou Conventions ratifiés par le Bénéficiaire à ce sujet sont respectés;
 - f) Le Projet ne comportera pas d'empiètement sur les territoires traditionnels utilisés ou occupés par les communautés autochtones et toute action affectant leurs territoires traditionnels ou limitant leur utilisation, doivent être préalablement négociées conformément au processus du consentement libre, informé et préalable (CLIP).
6. *Sécurité du régime foncier.* Le Bénéficiaire veillera à ce que le processus d'acquisition des terres, par exemple potentiellement nécessaire pour la réhabilitation de pistes, soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.

7. *Mesures anticorruption.* Le Bénéficiaire doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

8. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* Le Bénéficiaire et les Parties au Projet doivent s'assurer que le Projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

9. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements.* Le Bénéficiaire doit s'assurer que:

- a) Tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre de la composante 3 du Projet sont affectés à l'UGC et aux autres agents d'exécution pour la mise en œuvre du Projet;
- b) Les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet; et
- c) Tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

10. *Outil de Suivi des Contrats au sein du portail client du FIDA.* Le Bénéficiaire doit s'assurer qu'une demande pour accéder à l'Outil de Suivi des Contrats du Projet sur le portail client du FIDA (ICP) est envoyée au FIDA. Le Bénéficiaire doit s'assurer que tous les contrats, protocoles d'accord, bons de commande et paiements connexes sont enregistrés dans l'Outil de Suivi des Contrats sur ICP en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de contrats de financement. Le Bénéficiaire doit s'assurer que les données sur les contrats sont mises à jour sur une base trimestrielle pendant la mise en œuvre du Projet.

11. *Le personnel clé du Projet est:* Le coordonnateur Chef de projet, le spécialiste financier, le responsable du suivi et de l'évaluation et de la gestion des connaissances, le responsable infrastructures, le responsable passation des marchés, le responsable des sauvegardes environnementales et sociales. Ce personnel, qui sera composé d'experts internationaux, sera mobilisé sur ses quatre premières années pour garantir rigueur fiduciaire et excellence technique pour fournir une assistance internationale de haut niveau. Ces experts internationaux assureront la coordination et le pilotage stratégique du Projet. Leur action sera renforcée par un pool d'experts spécialisés pour des missions ciblées d'innovation et de transfert de savoir-faire. Le dispositif appliquera une stratégie progressive de transfert de compétences vers les homologues nationaux, avec désengagement à partir de la cinquième année. Afin d'aider à la mise en œuvre du Projet, l'Unité de Gestion et de Coordination du Projet, sauf accord contraire avec le FIDA, emploiera ou fera employer, selon les besoins, du personnel clé dont les qualifications, l'expérience et les termes de référence sont satisfaisants pour le FIDA. Le personnel clé du Projet sera détaché auprès de l'Unité de Gestion et de Coordination du Projet s'il s'agit de fonctionnaires ou recruté dans le cadre d'un contrat de consultant selon la méthode de sélection des consultants individuels décrite dans le Manuel de passation des marchés du FIDA, ou selon toute méthode de sélection équivalente dans le système national de passation des marchés acceptable pour le FIDA. Le recrutement du personnel clé du Projet est soumis à l'examen préalable du FIDA tout comme le licenciement du personnel clé du Projet. Le personnel clé du Projet est soumis à une évaluation annuelle et le renouvellement de son contrat est soumis à une performance satisfaisante. Tout contrat signé par le personnel clé du Projet doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l'OIT (la plus stricte des deux s'appliquant) afin de satisfaire aux conditions du SECAP Edition 2021

du FIDA. Le renouvellement répété de contrats à court terme doit être évité, à moins qu'il ne soit justifié de manière appropriée par les circonstances du Projet.

II. Dispositions SECAP (Procédures d'Évaluation Sociale, Environnementale et Climatique du FIDA)

1. Le Projet présentant des risques sociaux, environnementaux et climatiques substantiels, le Bénéficiaire devra procéder à la mise en œuvre du Projet conformément aux mesures et exigences énoncées dans le cadre de gestion environnementale, sociale et climatique (CGESC), le Plan de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC), une version abrégée du Plan de Réinstallation, le Plan de Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP), le Plan pour les Peuples Autochtones (PPA), le Manuel simplifié de gestion de la main-d'œuvre, pris conformément aux exigences du SECAP tel que mis à jour régulièrement par le Fonds.

Le Bénéficiaire ne doit pas amender, modifier ou renoncer aux dispositions des PGESC et des Plans de gestion précédemment énoncés, sauf accord écrit du Fonds, et si le Bénéficiaire a respecté les mêmes exigences que celles applicables à l'adoption initiale des PGESC et des Plans de gestion.

2. Le Bénéficiaire ne doit pas, et doit faire en sorte que l'Agent principal du Projet, tous ses entrepreneurs, ses sous-traitants et ses fournisseurs ne doivent pas, commencer la mise en œuvre de travaux, à moins que toutes les personnes affectées par le Projet n'aient été indemnisées et/ou réinstallées conformément à la version abrégée du Plan de Réinstallation, au CLIP et au calendrier de travaux et d'indemnisation convenu.

3. Le Bénéficiaire divulguera le Projet, le Cadre de gestion, et tout autre plan de gestion pertinent avec les parties prenantes du Projet et les parties prenantes dans un endroit accessible dans la zone affectée par le Projet, sous une forme et dans une langue compréhensible par les personnes affectées par le Projet et les autres parties prenantes. La communication tiendra compte de tout besoin d'information spécifique de la communauté (par exemple, culture, handicap, alphabétisation, mobilité ou sexe).

4. Le Bénéficiaire s'assure ou fait en sorte que l'Agent principal du Projet s'assure que tous les documents d'appel d'offres et les contrats pour les biens, les travaux et les services contiennent des dispositions qui exigent que les entrepreneurs, les sous-traitants et les fournisseurs se conforment à tout moment dans l'exécution du Projet aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021 et le Cadre de gestion, le cas échéant.

5. Cette section s'applique à tout événement lié à de graves incidents environnementaux, sociaux, de santé et de sécurité (tel que ce terme est défini ci-dessous), à des problèmes de main-d'œuvre ou à des populations adjacentes pendant la mise en œuvre du Projet, qui, en ce qui concerne le Projet FIDA concerné:

- i) a un effet négatif matériel direct ou potentiel;
- ii) a attiré de manière significative l'attention négative de parties extérieures ou a créé des rapports négatifs importants dans la presse nationale ou les médias; ou
- iii) donne lieu à des responsabilités potentielles importantes.

Dans l'éventualité d'un tel événement, le Bénéficiaire devra:

- Informer rapidement le FIDA;
- Fournir des informations sur ces risques, impacts et accidents;
- Consulter les parties prenantes au Projet sur la manière d'atténuer les risques et les impacts;
- Effectuer, le cas échéant, des évaluations supplémentaires et des engagements des parties prenantes conformément aux exigences du SECAP;
- Ajuster, le cas échéant, le mécanisme de règlement des griefs au niveau du Projet conformément aux exigences du SECAP; et
- Proposer des changements, y compris des mesures correctives au(x) Plan(s) de gestion (le cas échéant), conformément aux résultats de cette évaluation et de ces consultations, pour approbation par le FIDA.

Un Incident grave signifie un incident, un accident, une plainte grave concernant des questions environnementales, sociales (y compris le travail et la communauté), de santé et de sécurité (ESSS) qui se produisent dans le cadre du Don ou des activités du Bénéficiaire. Les incidents ESSS graves peuvent comprendre des incidents de nature: i) environnementale, ii) professionnelle, iii) de santé et de sécurité publiques, ou iv) sociale, ainsi que des plaintes et griefs matériels adressés au Bénéficiaire (par ex. toute explosion, tout déversement ou tout accident du travail entraînant la mort, des blessures graves ou multiples ou une contamination matérielle de l'environnement, les accidents de membres du public/des communautés locales entraînant la mort ou des blessures graves ou multiples, le harcèlement sexuel et la violence impliquant la main-d'œuvre du Projet ou en rapport avec des menaces graves pour la santé et la sécurité publiques, une compensation de réinstallation inadéquate, perturbations des écosystèmes naturels, pratiques discriminatoires dans la consultation et l'engagement des parties prenantes (y compris le droit des peuples autochtones à un consentement libre, préalable et éclairé), toute allégation nécessitant l'intervention de la police ou d'autres autorités chargées de l'application de la loi, comme des pertes de vies humaines, des violences sexuelles ou des abus sur des enfants, qui i) ont, ou sont susceptibles d'avoir un effet négatif important; ou ii) ont attiré ou sont susceptibles d'attirer une attention négative substantielle de parties extérieures; ou iii) de créer des rapports médiatiques/de presse négatifs substantiels; ou iv) donnent, ou sont susceptibles de donner lieu à des responsabilités potentielles importantes.

6. Le Bénéficiaire s'assure ou fait en sorte que l'Agent principal du Projet, les contractants, les sous-traitants et les fournisseurs s'assurent que les processus pertinents définis dans le SECAP Edition 2021 ainsi que dans les PGESC et le Plan de gestion sont respectés.

7. Sans limitation de ses autres obligations de signalement en vertu de la présente convention, le Bénéficiaire doit fournir au Fonds:

- Des rapports sur l'état de conformité avec les normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021, le PGESC et les Plans de gestion sur une base semestrielle - ou à toute autre fréquence convenue avec le Fonds;
- Des rapports sur tout incident et/ou accident social, environnemental, de santé et de sécurité survenu pendant la phase de conception, la mise en œuvre du Projet et proposer des mesures correctives. Le Bénéficiaire divulguera les informations pertinentes de ces rapports aux personnes affectées dans les plus brefs délais dès la soumission desdits rapports; et

- Les rapports sur tout manquement aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021; le PGESC et les Plans de gestion, rapidement après avoir pris connaissance d'un tel manquement.

8. En cas de contradiction/conflict entre les Plans de gestion, le cas échéant, et l'Accord de financement, l'Accord de financement prévaudra.

Cadre logique

Synthèse/Résultats	Indicateurs				Moyens de vérification			Risques/ Hypothèses
	Description	Références	Mi-parcours	Fin	Sources	Fréquences	Responsable	
Portée PARCA	IC.1 Personnes recevant des services promus ou soutenus par le projet	0	12 000	30 000	SSE du Projet	Semestrielle	Unité de gestion (UG)	La stabilité sécuritaire, institutionnelle et macroéconomique demeure consolidée, avec un leadership affirmé des ministères en charge de l'Agriculture, du Secteur privé et des PME
	IC.1.a Nombre correspondant de ménages touchés	0	12 000	30 000				
	IC.1.b Estimation du nombre total correspondant de membres du ménage	0	60 000	150 000				
But du Projet								
Objectif du projet Réduire durablement la pauvreté rurale et renforcer la résilience des petits producteurs et des acteurs des chaînes de valeur face aux chocs climatiques et économiques	Pourcentage de ménages bénéficiaires d'une mobilité économique (PND 4.2.2)	0	30%	80%	Enquêtes IBRE-FIDA, Scorecards Résilience, et rapports des statistiques nationales	Démarrage, mi-parcours et achèvement	UGP et FIDA	Le contexte politique, sécuritaire et économique reste stable dans les zones d'intervention. Le Gouvernement maintient sa volonté de promouvoir la paix et le développement rural. Les chocs climatiques restent dans des seuils gérables. Les partenaires techniques et financiers assurent un soutien durable et coordonné.
Objectif de développement du Projet								

Objectif de développement Améliorer durablement les revenus des ménages ruraux vulnérables, renforcer leur sécurité alimentaire et accroître leur résilience face aux chocs climatiques et économiques, grâce à leur pleine participation à une économie rurale inclusive et équitable	Ménages déclarant une augmentation de leurs revenus	0	7 200	24 000	Enquêtes IBRE-FIDA et Rapport des statistique national	Démarrage, mi-parcours et achèvement	UCG	Équité dans l'utilisation des ressources et dans la distribution des bénéfices au niveau des ménages.
	IE.2.1 Individus présentant une amélioration de l'autonomisation	a.d	400 ²	18 000				
	SF.2.1 Ménages satisfaits des services soutenus par le projet	0	200 ⁷	24 000				
Composante 1. Développement des chaînes de valeur inclusives et résilientes								
Effet 1 : Les producteurs, OPs et MSMEs améliorent leur productivité, adoptent des pratiques résilientes au climat et accèdent durablement à des marchés rentables	CI. 3.2.2 Ménages déclarant adopter des technologies et des pratiques durables sur le plan environnemental et résilientes au changement climatique	0%	60%	80%	Enquête IBRE, SSE	Annuelle à partir d'année 3	RSE/Coordo/Institutions impliquées	Les producteurs et OPs adoptent les pratiques climato-résilientes et intègrent les dynamiques de marché. Le secteur privé local s'implique dans les chaînes de valeur. Les infrastructures restent fonctionnelles et bien entretenues. Les conditions de marché (prix, accès) restent favorables aux petits producteurs et MSMEs.
	CI. 2.2.1 Personnes ayant un nouvel emploi ou des possibilités d'emploi	0	071 ¹	679 ²				

	CI. 2.2.6 Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés et aux installations de transformation et de stockage	0%	60%	80%				
	CI. 1.2.9 Ménages dont les connaissances, attitudes et pratiques en matière de nutrition sont améliorées (KAP)	0%	60%	80%				
Produit 1.1 : Les producteurs disposent d'intrants climato-résilients, de biointrants et de services-conseils adaptés	CI. 1.1.2 Terres agricoles aménagés ou remises en état	0	51	51	SSE, Rapports d'activités	Semestrielle	RSE/ATI	Les dispositifs d'approvisionnement en intrants et de services-conseils fonctionnent sans rupture. Les producteurs acceptent les innovations techniques et adaptent leurs pratiques.
	Nombre total d'utilisateurs prévus - Nombre de personnes	0	816	816				
	CI.1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production	0	10 000	25 000				
	CI. 1.1.8 ménages bénéficient d'un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition	0	4 440	11 100				
Produit 1.2 : Les infrastructures, équipements et accès aux marchés réhabilités et opérationnelles facilitent la valorisation des productions, ouvrent les zones de production et assurent l'accès des acteurs des chaînes de valeur à des financements adaptés	CI. 2.1.5 Kilomètres de routes construites, refaites ou améliorées (PND 3.1.1.2)	0	200	200	SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE/ATI	- Les infrastructures et équipements de la chaîne de valeur sont réalisés, maintenus et utilisés efficacement.

	CI. 2.1.6 Installations de commercialisation, de transformation ou de stockage (PND 4.1.2.1)	0	178	208				
	Installations de marchés construits/réhabilités - Marchés	0	2	10				
	Installations de transformation - Transformation	0	172	186				
	Installations de stockage construites/réhabilitées - Installations	0	4	12				
	Total d'utilisateurs prévus - Nombre de personnes	0	12 000	30 000				
Produit 1.3 : Les OPs, MSMEs et ménages vulnérables renforcent leur inclusion sociale, accèdent aux ressources productives, et participent pleinement aux dynamiques économiques locales dans un environnement favorisant l'équité et la cohésion communautaire	CI. 1.1.5 Personnes ayant accès à des services financiers dans les zones rurales	0	8 925	22 325	SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE/ATI	<ul style="list-style-type: none"> - Les instruments financiers sont accessibles et répondent aux besoins des producteurs et MSMEs. - Bonne implication et bonne collaboration des institutions financières ; - Produits financiers adaptés aux besoins des producteurs et autres acteurs des chaînes de valeurs. - Bon ciblage des bénéficiaires - Acteurs financiers adoptent des instruments inclusifs et adaptés
	CI. 2.1.2 Personnes formées à des activités génératrice de revenus ou à la gestion des entreprises (PND 4.2.1.2)	0	10 000	25 000				

Composante 2. Environnement institutionnel, réglementaire et organisationnel propice

Effet 2 : Les institutions publiques et les organisations professionnelles ont renforcé leurs capacités à accompagner les chaînes de valeur rurales, ont structuré la concertation avec les acteurs privés, et ont mis en œuvre des cadres réglementaires favorables au développement inclusif et résilient	CI. 2.2.4 Organisations de producteurs ruraux (PR) soutenues, fournissant des services nouveaux ou améliorés	0%	60%	80%	Enquête IBRE, SSE	Annuelle à partir d'année 3	RSE, Coordonnateur	Forte implication des organisations de producteurs Leadership du MADR et autres ministères impliqués Participation active des acteurs du secteur agricole au processus (CNOP CAF, Chambre d'agriculture;etc) Engagement des acteurs locaux
	SF.2.2 Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet	0%	30%	80%				
	Politique 3 Lois, réglementations, politiques ou stratégies existantes/nouvelles approuvées et/ou ratifiées par les décideurs	0	3	6				
Produit 2.1 : Les OPs et MSMEs ont acquis un statut formel, renforcé leurs capacités de gestion et d'organisation, et intégré durablement les chaînes de valeur à travers des partenariats équitables et des plateformes de concertation locales	CI. 2.1.3 Organisations de producteurs ruraux soutenues (PND 4.2.2.1)	0	560	1 400	SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE/Organisations de producteurs	
Produit 2.2. Les réformes réglementaires clés sur les semences, le foncier, les coopératives et les interprofessions ont été adoptées et appliquées pour lever les contraintes au développement inclusif et durable des chaînes de valeur rurales.	Politique 1 Nombre de produits du savoir relatifs aux politiques achevés	0	3	6	SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE / Coordo / Institutions nationales	Volonté politique, la capacité technique et des ressources nécessaires pour adopter, appliquer et faire respecter les réformes réglementaires dans un environnement institutionnel stable

Produit 2.3 Les plateformes de gouvernance et de coordination multi-acteurs ont été mises en place et fonctionnent de manière efficace pour appuyer le développement des chaînes de valeur rurales	CI. 2.1.1 Entreprises rurales ayant accès à des services de développement des entreprises (PND 4.2.1.4)	0	100	250				
	Chaines de valeurs promues (PND 4.1.2.2)	0	1	3	SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE/Organisations de producteurs	Les plateformes de gouvernance et de coordination multi-acteurs sont mises en place et fonctionnent efficacement. Les institutions locales disposent des ressources nécessaires pour animer ces dispositifs dans la durée.
	Politique 2 Nombre de plateformes opérationnelles multi-acteurs appuyées	0	2	5				

Composante 4. Relèvement face aux calamités climatiques (Composante RED)

Objectif: Protéger les acquis du projet et de maintenir la continuité des activités dans les bassins de production	- Pourcentage de ménages rapportant que leurs revenus sont maintenus ou améliorés							
Effets:	- l'adoption techniques et technologies de production conseillées							
Produits:	- Pourcentage de ménages ayant accès aux kits d'intrants (semences, intrants, animaux)							
	- Nombre d'actifs productifs remis en état							
	- Nombre de producteurs dont la capacité de production des filières ciblées ont été relancé							

Déclenchement et mécanisme. L'activation de la composante RED dépendra d'une déclaration officielle du Gouvernement de la RCA classant tout ou partie de la zone d'intervention comme sinistrée.

Activités:

- Sécheresses prolongées							
- Inondations destructrices							
- Feux de brousse							
- Infestations parasitaires							
- Invasions acridiennes							
- Conflits armés							
- Distribution de semences et plants résilients							
- Distribution de kit d'élevage,							
- La remise en état d'actifs productifs essentiels							
- L'appui temporaire aux ménages fortement touchés							
- Relance des capacités de production dans les filières ciblées							

Matrice intégrée des risques du programme

Sommaire général

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
Contexte national	Élevé	Élevé
<i>Political Commitment</i>	<i>Élevé</i>	<i>Élevé</i>
<i>Governance</i>	<i>Élevé</i>	<i>Élevé</i>
<i>Macroeconomic</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Fragility and Security</i>	<i>Élevé</i>	<i>Élevé</i>
Stratégies et politiques sectorielles	Moyen	Moyen
<i>Policy alignment</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Policy Development and Implementation</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
Contexte environnemental et climatique	Substantiel	Substantiel
<i>Project vulnerability to environmental conditions</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Project vulnerability to climate change impacts</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
Portée du projet	Substantiel	Substantiel
<i>Project Relevance</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Technical Soundness</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Substantiel	Substantiel
<i>Implementation Arrangements</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Monitoring and Evaluation Arrangements</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
Gestion financière du projet	Élevé	Élevé
<i>Project Organization and Staffing</i>	<i>Élevé</i>	<i>Élevé</i>
<i>Project Budgeting</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Project Funds Flow/Disbursement Arrangements</i>	<i>Élevé</i>	<i>Élevé</i>
<i>Project Internal Controls</i>	<i>Élevé</i>	<i>Élevé</i>
<i>Project Accounting and Financial Reporting</i>	<i>Élevé</i>	<i>Élevé</i>
<i>Project External Audit</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
Passation des marchés relatifs au projet	Élevé	Élevé
<i>B.1 Assessment of Project Complexity</i>	<i>Élevé</i>	<i>Élevé</i>
<i>B.2 Assesment of Implementing Agency Capacity</i>	<i>Élevé</i>	<i>Élevé</i>
<i>Project Procurement Overall</i>	<i>Élevé</i>	<i>Élevé</i>
<i>A.1 Legal, Regulatory and Policy Framework</i>	<i>Élevé</i>	<i>Élevé</i>
<i>A.2 Institutional Framework and Management Capacity</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>A.4 Accountability, Integrity and Transparency of the Public Procurement System</i>	<i>Élevé</i>	<i>Élevé</i>

<i>A.3 Public Procurement Operations and Market Practices.</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
Impact environnemental, social et climatique	Substantiel	Substantiel
<i>Biodiversity Conservation</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Resource Efficiency and Pollution Prevention</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Cultural Heritage</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Indigenous People</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Labour and Working Conditions</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Community health, safety and security</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Physical and Economic Resettlement</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Financial intermediaries and direct investments</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Climate change</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
Parties prenantes	Substantiel	Substantiel
<i>Stakeholder Engagement/Coordination</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Stakeholder Grievances</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
Risque global	Substantiel	Substantiel

Contexte national	Élevé	Élevé
Political Commitment	Élevé	Élevé
Risque : - Elections générales de décembre 2025 pouvant créer des troubles compte tenu de l'historique d'instabilité qui a suivi les périodes de vote dans le pays - Incertitude politique pouvant créer un changement de priorités nationales et un faible soutien aux acteurs des chaînes de valeur agropastorales ; - Faible implication dans la gestion du foncier et des conflits entre éleveurs et agriculteurs.	Élevé	Élevé
Mesures d'atténuation : Proposer des mesures conservatoires lors des négociations de l'Accord en temporisant la mise en œuvre du projet sur l'année suivante le temps d'avoir plus de lisibilité à l'issue des élections Assurer une participation régulière et active aux travaux du comité de pilotage et des cadres de concertation préfectoraux pour le suivi des engagements ; Adopter et mettre en œuvre des mesures règlementaires et autres instruments politiques de soutien à la production, à la transformation et à la mise en marché. Responsable de mise en oeuvre : Gouvernement		
Governance	Élevé	Élevé
Risque : - Fraude et corruption : situation assez préoccupante au stade actuel ; elles sont souvent associées à la passation des marchés. - Favoritisme dans la sélection des bénéficiaires de l'accès aux mécanismes financiers	Élevé	Élevé

<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire appel à une Assistance technique pour assurer la gestion du projet en particulier sur le volet fiduciaire ; - Appliquer des sanctions, voire l'exclusion en cas de fraude ; - Insérer dans tous les dossiers d'AO, des clauses sur la fraude, la corruption et l'éthique. - Mettre en place des politiques et procédures visant à prévenir, détecter, enquêter et sanctionner les cas de fraude, de corruption et autres irrégularités financières ; - Mettre en place des voies de recours pour les plaintes. - Sélectionner les entrepreneurs par un comité pluridisciplinaire sur examen des plans d'affaires et sur des critères pré validés ; - Sélectionner les producteurs par un comité au sein duquel l'agrégateur joue un rôle clé. <p>Responsabilité : Gouvernement</p>		
Macroeconomic	Substantiel	Substantiel
<p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inflation consécutive à des chocs sur les produits alimentaires importés entraînant une baisse du pouvoir d'achat national ; - Inflation sur le matériel importé avec une pression sur les ressources du programme. 	Substantiel	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stimuler la production nationale de produits agricoles et améliorer les rendements et la qualité ; - Privilégier les produits nationaux sur base de compétitivité. <p>Responsabilité : Gouvernement</p>		
Fragility and Security	Élevé	Élevé
<p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résurgence de la crise sécuritaire en RCA ou actions terroristes persistantes ; - Afflux de réfugiés en provenance de pays voisins ; - Environnement peu favorable à la mise en œuvre du PARCA. 	Élevé	Élevé
<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser le ciblage géographique en dehors des zones identifiées comme rouge dans le dispositif des Nations-Unies ; - Assurer l'inclusion des personnes déplacées et des migrants dans l'ingénierie sociale du programme ; - Sur la base de l'expérience avec les projets existants, développer un plan spécifique pour assurer un service minimum sur le terrain lorsque les conditions sécuritaires se dégradent. - Utiliser le logiciel de gestion TOMPRO avec un accès en ligne via le cloud pour permettre au projet de continuer à fonctionner en cas de détérioration de la situation avec une limitation de mouvement. De plus, ces instruments assureront la sauvegarde des données du projet. <p>Responsabilité : Gouvernement</p>		
Stratégies et politiques sectorielles	Moyen	Moyen
Policy alignment	Faible	Faible
<p>Risque :</p> <p>Ecart entre l'approche agrobusiness et l'inclusion des pauvres</p>	Faible	Faible
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Mettre l'accent sur l'ingénierie sociale et renforcer les capacités des organisations de base.</p> <p>Reponsabilité : Gouvernement</p>		
Policy Development and Implementation	Substantiel	Substantiel

Risque : Déficit de cohérence dans les pratiques d'intervention des différents acteurs dans les zones du projet avec effets de concurrence	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : - Mettre en place et animer des espaces de concertation et de coordination avec les autres partenaires pour des pratiques harmonisées en matière d'appui ; - Organiser des rencontres périodiques (mensuelles) coordonnées avec les ministères (agriculture et élevage et autres). Responsabilité : Gouvernement		
Contexte environnemental et climatique	Substantiel	Substantiel
<i>Project vulnerability to environmental conditions</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
Risque : - Dégradation des écosystèmes productifs entraînant une baisse de la qualité des sols (érosion) et une mauvaise recharge des aquifères - Pollution des ressources hydriques - Prolifération des ravageurs des cultures.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : - Prévoir de restaurer les écosystèmes productifs les plus dégradés à l'échelle des sous-bassins versants ; - Promouvoir la valorisation des herbes et résidus de récoltes en fourrages, l'intégration élevage-agriculture ; - Encourager le respect normatif pour la prévention des feux et de l'abattis-brûlis ; - Promouvoir les pesticides naturels (extraits aqueux de neem, cendre, etc.) avec l'appui de l'ICRA ; - Former les techniciens des projets et les bénéficiaires sur les principes de la production et de la lutte intégrée contre les ravageurs et les parasites. Responsabilité : Unité de Gestion		
<i>Project vulnerability to climate change impacts</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
Risque : - Prolongation des périodes de fortes pluies et d'inondations suivies de longues périodes de sécheresse et d'aridité ; - Augmentation des températures et de l'humidité pouvant accroître ou réduire les pertes post récolte et les déchets, et avoir un impact sur la sécurité alimentaire. - Irrégularités climatiques réduisant la productivité des principales filières agropastorales dans la zone du PARCA	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : - Faire une évaluation de la vulnérabilité, de l'impact et de l'adaptation ; - Promouvoir une agriculture adaptée au climat et des variétés tolérantes ; - Accroître les investissements dans la gestion de l'eau et les systèmes d'irrigation résistants au climat ; - Vulgariser des techniques intelligentes face aux climats dans le cadre des Champs écoles agropastoraux (CEAP) comme l'intégration agriculture élevage, la valorisation du compost, les associations, les rotations ; - Vulgariser les systèmes de protection comme les brise-vent, les barrières contre les inondations, les pare-feux ; - Améliorer ou déplacer les infrastructures sensibles, etc. - Promouvoir la diversification des moyens de subsistance ; - Soutenir l'information climatique et les prévisions saisonnières et à court terme utilisables et accessibles aux agriculteurs ; - Promouvoir une intensification durable et la rotation des cultures,		

<p>l'utilisation de cultures intercalaires, de l'agroforesterie et des systèmes mixtes de culture et d'élevage ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir des cartes d'exposition aux risques et d'adéquation des cultures pour déterminer l'emplacement des installations de transformation ; - Equiper les installations de transformation de dispositifs de protection ; - Faciliter la mise en place d'un régime d'assurance pour les installations de transformation contre les phénomènes météorologiques extrêmes. <p>Responsabilité : Unité de Gestion</p>		
Portée du projet	Substantiel	Substantiel
Project Relevance	Moyen	Moyen
<p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'approche agrobusiness et agrégation agricole ne sont pas connues dans la zone ; - Le secteur privé a des capacités faibles ; - Durabilité de l'approche agrégation agricole. 	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire une bonne communication sur l'agrobusiness, l'agrégation agricole et l'agriculture contractuelle ; - Assurer la formation, l'incubation et l'accompagnement des entrepreneurs avant l'accès au mécanisme tripartite de financement ; - Assurer que le projet ne se substitue pas aux acteurs mais reste dans un rôle de facilitateur des relations d'affaires libres et équitables (bénéfiques pour chacun) entre les acteurs ; ces relations constituent la racine même de la durabilité. <p>Responsabilité : Unité de Gestion</p>		
Technical Soundness	Substantiel	Substantiel
<p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisations d'ouvrages non adaptées au milieu et au besoin des utilisateurs ; - Difficultés de maintenance et de pérennisation des réalisations. 	Substantiel	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impliquer systématiquement les organisations paysannes et les acteurs du secteur privé dans la conception des solutions techniques et des ouvrages ; - Privilégier la gestion privée ou en coentreprise des ouvrages réalisés par le programme ; - Mettre en place des solutions durables de fourniture de biens et de services aux acteurs. <p>Responsabilité : Unité de Gestion</p>		
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Substantiel	Substantiel
Implementation Arrangements	Substantiel	Substantiel
<p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retard dans le démarrage du projet, comme cela a été observé pour les projets précédents. 	Substantiel	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anticiper le démarrage avec : les études pour la préparation des mécanismes financiers de financement des acteurs des chaînes de valeur ; - Finaliser la discussion sur les mécanismes financiers avec les institutions de financement et les compagnies de téléphonie mobile au cours de la mission de formulation ; - Sélectionner les institutions partenaires et procéder à la signature de l'accord sur les mécanismes financiers ; 		

- Anticiper le recrutement de l'Assistance Technique chargée de la gestion du projet. Responsabilité : Unité de Gestion		
Risque : Faible coordination intersectorielle (notamment la responsabilité du département Chef de file).	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : - Mettre un accent sur la responsabilité du MADR et impliquer étroitement les autres institutions publiques clés (ministères Elevage, PME/PMI, Femme, Jeunesse, Environnement) et leurs agences spécialisées lors de la conception ; - Mettre en exergue le rôle de l'unité de coordination et de suivi des projets au sein du MADR. Responsabilité : Comité de pilotage		
Risque : Faible coordination/synchronisation entre les cofinanciers (FIDA, AF)	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation : - Séparation des responsabilités en matière de financement ; - Définition d'un bon séquençage des opérations financées des différentes sources de financement. - Etablir un système commun de planification, d'établissement de rapports et de suivi, y compris des missions de supervision tenant compte des spécificités de chaque bailleur. Responsabilité : Unité de Gestion		
Risque : Difficulté potentielle des acteurs à concrétiser la construction des alliances agrégatives et à opérationnaliser les chaînes d'approvisionnement.	Élevé	Élevé
Mesures d'atténuation : Mobiliser un opérateur/facilitateur de l'agrégation agricole pour accompagner la construction des clusters ou chaînes d'approvisionnement dans les différents bassins, y inclus la capacitation des acteurs, la promotion des agrégateurs et autres entreprises locales. Responsabilité : Unité de Gestion		
Risque : Faible capacité des prestataires et partenaires nationaux.	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation : - Identifier les opérateurs sur la base de compétences confirmées à partir d'une étude diagnostic préalable ; - Appuyer la formation/renforcement des capacités de certains opérateurs clés ; - Faire appel à l'expertise internationale si nécessaire. Responsabilité : Unité de Gestion		
Monitoring and Evaluation Arrangements	Substantiel	Substantiel
Risque : Faible capacité des acteurs et faible qualité des données	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : - Renforcer les capacités des acteurs ; - Mettre en place et utiliser un système performant de collecte, d'analyse et de traitement des données et promouvoir la redevabilité mutuelle. - Renforcer les capacités institutionnelles en matière de suivi des performances, de coordination, de supervision, de gestion des résultats, etc. Responsabilité : Unité de Gestion		

Gestion financière du projet	Élevé	Élevé
Project Organization and Staffing	Élevé	Élevé
Risque : <ul style="list-style-type: none"> • Non recrutement des ressources qualifiées • Mobilité du personnel (licenciement et démission) • Manque de mesures répressives pour les fautes lourdes • Non-respect des procédures, l'éthique et la déontologie comptables 	Élevé	Élevé
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> • Recruter des ressources humaines qualifiées et déterminées au respect de l'éthique et déontologie comptables • Recruter un chef comptable et un comptable de fonds d'adaptation sous la responsabilité de l'UC de l'ATI et la tutelle • Faire recours à un programme de 10 comptables jeunes diplômés • Définir les rôles et responsables et les résultats attendus dans le mandat • Assurer l'évaluation annuelle des performances du personnel • Assurer la séparation des tâches par une ATI et deux comptables expérimentés et renforcés par un programme de 10 jeunes comptables gradués et la mutualisation des postes d'assistante administrative • Plan de rétention : Mettre en place des stratégies pour retenir le personnel qualifié, comme des salaires compétitifs, de bonnes conditions de travail et des opportunités de développement de carrière. Par exemple : Plan de Retraite à Contribution Mixte Lié à la Performance - La retraite doit être indexée sur des indicateurs de performance (KPIs) précis et quantifiables. Ces indicateurs doivent être directement liés aux objectifs du projet. Par exemple: <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'achèvement du projet à la date de clôture • Taux de décaissement des fonds du projet • Nombre de bénéficiaires atteints ou d'infrastructures réalisées • Qualité des audits financiers et opérationnels • Procédures claires : Établir des protocoles clairs en cas de départ du personnel pour assurer une transition en douceur et éviter les perturbations dans la gestion du projet. • Instaurer une politique de tolérance zéro en matière de fraude et de corruption, avec des sanctions claires et sévères pour les fautes graves, telles que des poursuites judiciaires et le licenciement immédiat. • Établir un code de conduite strict qui détaille les règles d'éthique et de déontologie que chaque employé doit respecter, avec des conséquences bien définies en cas de non-respect. 		
Project Budgeting	Substantiel	Substantiel
Risque : <ul style="list-style-type: none"> • Le calendrier d'élaboration et d'approbation du PTBA n'est pas respecté par les projets en exécution. • Sens d'anticipation peu développé. • Présentation de PTBA peu réaliste. • Exécution de dépenses non autorisées. • Un dépassement du budget sans obtenir l'ANO 	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> • Établir un calendrier strict : Définir un calendrier précis pour la préparation et l'approbation du Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA). S'assurer que les parties prenantes, y compris le comité de pilotage et les bailleurs de fonds, respectent ce calendrier. Systématiser le partage de la lettre de cadrage de l'élaboration du PTBA N+1 au plus tard le 31 août N afin de garantir l'implication de tous les acteurs au démarrage du processus • Instaurer une planification ascendante et à rebours (capacité d'absorption des budgets par le centre de coût et délais incompressibles de passation des marchés) 		

<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'un seul plan analytique SE et service comptable • Veiller à la prise en charge des dépenses préalablement inscrites d'un PTBA approuvé • Mettre en place un système de contrôle budgétaire adéquat. 		
Project Funds Flow/Disbursement Arrangements	Élevé	Élevé
Risque : <ul style="list-style-type: none"> • Capacité limitée du montage faire-faire • Faiblesses à soumettre les RFI et les DF de justification (retard et tenue correcte des écritures comptables) • Difficulté à respecter les critères lié au premier décaissement • Montant significatif des avances non justifiées au niveau des partenaires d'exécution. • Non comptabilisation des contributions des bénéficiaires en nature et des exonérations de taxes • Structures étatiques dont les capacités sont faibles à fournir les livrables et les supports de justificatifs de qualité dans les délais 	Élevé	Élevé
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> • Limiter les lignes budgétaires des partenaires non performants • Doter le PARCA de ressources qualifiées et d'outils dès son démarrage • Définir les procédures et les écritures comptables dans le manuel • Former l'équipe financière sur les procédures de décaissements FIDA et RFI, puis à l'utilisation optimale du Tompro au démarrage du Projet. • Assurer un suivi rigoureux de la tenue chronologique de la comptabilité suivant les procédures établies. • Procéder à la gestion des conventions pluri annuelles par un système de contrat annuel de performance » • Décliner les résultats annuels en plan d'action mensuel afin de chiffrer le besoin en trésorerie (devis plan) sur une période de trois mois • Limiter la première avance aux besoins du plan prévisionnel des dépenses de deux à trois mois suivant le partenaire • Auxiliariser les avances dans le plan comptable afin d'assurer le suivi de régulier de la justification par partenaire • Instaurer le paiement de toutes (l'exception de celle des frais de mission) les avances par virement bancaire au compte de la personne morale décliné dans la convention • Favoriser l'adoption de solutions de finance digitale dans les zones d'intervention non bancarisées (Orange money) • Élaborer un plan de trésorerie trimestriel adossé au chronogramme d'activités validé avec les parties prenantes • Former les partenaires d'exécution sur les procédures de décaissement/justifications des avances • Définir un guide de justification des avances dans le manuel de procédures et l'inclure aux clauses financières des conventions • Systématiser la comptabilisation des contributions en ressources concédées et des bénéficiaires • Développer un plan ciblé pour les partenaires d'exécution et les centres de coûts. Ce plan devrait inclure des formations pratiques sur la gestion financière, la préparation de rapports la tenue de la comptabilité et l'utilisation des systèmes informatiques. 		
Project Internal Controls	Élevé	Élevé
Risque : <ul style="list-style-type: none"> • Non-respect des dispositions des outils de gestion • Cas des dépenses potentiellement non éligibles et manquements remontés dans les rapports • Cumul de tâches incompatibles des projets PRAPAM et PAEJ • Non-indépendance de l'auditeur interne • Faible capacité des partenaires d'exécution. • Restrictions dans les interventions de l'auditeur interne. 	Élevé	Élevé

<ul style="list-style-type: none"> • Risque accru de fraude et de mauvaises pratiques de gestion financière au niveau des partenaires de mise en œuvre 		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recruter des ressources humaines qualifiées et déterminées au respect de l'éthique et déontologie comptables • Définir le manuel de procédures suivant la cartographie des risques et faiblesses • Définir les règles de séparation des tâches • Recruter l'auditeur sous la responsabilité du Comité technique • Renforcer les dispositifs fiduciaires des partenaires en affectant un assistant comptable du programme jeunes gradués • Élargir la portée et le champ des missions des auditeurs aux partenaires de mise en œuvre • Former le personnel et les partenaires sur la politique anti-corruption au démarrage et l'inclure dans le manuel et dans les conventions et contrats. 		
Project Accounting and Financial Reporting	Élevé	Élevé
<p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le système comptable retenu pour le PEAJ est le Système comptable des entités à but non lucratif/OHADA • Logiciel Tompro répond aux exigences du FIDA • Les RFI et les rapports d'audit du PAEJ et PRAPAM ne sont pas soumis dans le délai 	Élevé	Élevé
<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir les procédures comptables suivant le SYCEBNL • Recruter un technicien certifié de TOMATE disposant d'une expérience des projets FIDA pour l'installation et le paramétrage des rapports financiers. Ce paramétrage sera une condition préalable au premier décaissement • Définir un seul plan analytique pour la comptabilité et le Suivi et évaluation pour garantir le rapprochement des réalisations. • Installer TomProWeb 		
Project External Audit	Substantiel	Substantiel
<p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Processus de sélection de l'auditeur non adéquate et indépendante. • Inadéquation du mandat de l'auditeur externe. • Retard dans la soumission des rapports d'audit externe. 	Substantiel	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir les TDR dans le PIM, ces derniers seront ajustés suivant la cartographie des risques et validés par le FIDA avant le recrutement de l'auditeur • Assurer la sélection de l'auditeur par la SFQC et non sur la base de la méthode à moindre coût afin de réduire les offres anormalement basses • Amorcer le processus suivant le calendrier défini dans le PIM • Soumettre les étapes de PM de l'AMI short list au projet de contrat au FIDA. 		
Passation des marchés relatifs au projet	Élevé	Élevé
B.1 Assessment of Project Complexity	Élevé	Élevé
<p>Risque :</p> <p>Le projet est assez complexe avec plusieurs partenaires (externes et locaux). En particulier, la mise en œuvre opérationnelle du projet dans les régions, assurée par les directions régionales de l'agriculture à travers principalement les équipes régionales de l'ANDE et de l'ACDA, confère une certaine complexité au projet.</p>	Élevé	Élevé

<p>Mesures d'atténuation : S'assurer que toutes les mesures et dispositions convenus sont suivis d'effet par tous les partenaires (bailleurs ou bénéficiaires). Spécifiquement, L'ANDE et l'ACDA doivent bénéficier d'un appui approprié, notamment à travers le recrutement de spécialistes, l'organisation de formations intensives, l'élaboration de manuels adaptés et la réalisation d'audits réguliers</p>		
<p>B.2 Assessment of Implementing Agency Capacity</p>	<p>Élevé</p>	<p>Élevé</p>
<p>Risque : Le cadre légal de la passation des marchés en RCA n'est pas suffisamment conforme aux exigences du FIDA. Sa mise en œuvre demeure fragile, marquée par une traçabilité insuffisante, une dématérialisation embryonnaire et des faiblesses dans le stockage sécurisé des documents ainsi que dans la gestion des contrats. Cette fragilité est accentuée par le manque de spécialistes au sein du ministère de l'Agriculture, où la passation est souvent assurée par des agents multitâches sans formation approfondie, ce qui limite la compétence technique et la professionnalisation du dispositif. En conséquence, les projets financés connaissent des retards de paiement, un archivage lacunaire, une qualité insuffisante des dossiers de passation et une rareté des audits spécialisés, compromettant à la fois la fiabilité, la transparence et la conformité du système.</p>	<p>Élevé</p>	<p>Élevé</p>
<p>Mesures d'atténuation : Il est recommandé de renforcer les processus et procédures en détaillant dans le manuel de passation des marchés les mécanismes de stockage sécurisé des offres, des garanties et des procès-verbaux, d'assurer une transmission uniforme des clarifications à tous les soumissionnaires, et de systématiser la publication, l'archivage et l'utilisation des documents types du FIDA intégrant les clauses PESEC et anticorruption. Sur le volet personnel, il est essentiel de recruter une équipe qualifiée et expérimentée, appuyée par une assistance technique internationale pour encadrer le spécialiste national, tout en formant l'ensemble des acteurs de la chaîne à la certification BUILDPROC et à l'utilisation des outils numériques comme OPEN. Enfin, pour améliorer la performance et les produits, le projet devra mettre en place une planification réaliste et actualisée du Plan de Passation des Marchés (PPM), garantir des paiements ponctuels, instaurer des audits spécialisés réguliers et développer un dispositif interne de suivi et de contrôle afin d'assurer la transparence, la conformité et l'efficacité de l'ensemble du système.</p>		
<p>Project Procurement Overall</p>	<p>Élevé</p>	<p>Élevé</p>
<p>Risque : En RCA, la passation des marchés souffre d'un cadre juridique obsolète, d'institutions sous-dotées et de mécanismes de contrôle insuffisants, ce qui accentue les risques de corruption et limite l'efficacité. La transparence et la planification budgétaire sont inégalement appliquées, tandis que la dématérialisation embryonnaire fragilise la traçabilité. Au niveau projet, malgré un cadre légal existant, la mise en œuvre reste fragile avec un archivage lacunaire, une gestion contractuelle faible et un manque de spécialistes. Ces insuffisances se traduisent par des dossiers de faible qualité, des retards de paiement et des audits rares, affaiblissant la professionnalisation et la fiabilité du système.</p>	<p>Élevé</p>	<p>Élevé</p>
<p>Mesures d'atténuation : Il est recommandé de moderniser le cadre juridique et institutionnel de la passation des marchés, en renforçant les capacités des structures nationales, en instaurant un système électronique et des mécanismes de contrôle transparents, et en alignant la planification sur les PPM avec une publication systématique des avis et décisions. Le PARCA devra recruter un cabinet d'assistance technique international, appliquer les</p>		

documents types du FIDA intégrant les clauses PESEC et anticorruption, s'appuyer sur une équipe qualifiée utilisant les outils numériques comme OPEN, et garantir des audits réguliers et un contrôle interne rigoureux.		
A.1 Legal, Regulatory and Policy Framework	Élevé	Élevé
Risque : Manque d'un mécanisme de suivi de la passation des marchés avec des données inexistantes au niveau de la structure en charge du suivi des marchés publics	Élevé	Élevé
Mesures d'atténuation : Au niveau national, désignation formellement une structure en charge du suivi des marchés. Au niveau du Projet, mettre régulièrement à jour le module de suivi des contrats du FIDA (OPEN)		
A.2 Institutional Framework and Management Capacity	Substantiel	Substantiel
Risque : Faible capacités des services et institutions publiques de l'Etat en matière de passation des marchés associée aux pratiques de corruption.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : - Renforcer les capacités de l'équipe du projet en matière de passation de marchés ; - Renforcer les capacités des structures publiques et des partenaires non étatiques impliqués dans la mise en œuvre du projet ; - Assurer l'accompagnement l'équipe du projet par une assistance technique ciblée, notamment sur le suivi des contrats.		
A.4 Accountability, Integrity and Transparency of the Public Procurement System	Élevé	Élevé
Risque : Manque d'informations sur le processus de passation des marchés. Le PEFA 2010 disponible pour la RCA ne contient pas d'informations sur les critères d'éligibilité. Les publications ne sont plus effectuées et il manque des données en matière de compétition et de résultats.	Élevé	Élevé
Mesures d'atténuation : Au niveau Projet : - S'assurer qu'un système de publication est mis en place sur les procédures de passation des marchés des biens, services et travaux incluant les questions de fraude et de corruption		
A.3 Public Procurement Operations and Market Practices.	Substantiel	Substantiel
Risque : Risque que les processus de passation de marchés et les structures de marchés (méthodes, planification, appels d'offres, attribution et gestion des marchés) soient inefficaces ou anticoncurrentiels, entraînant une mauvaise utilisation des fonds du projet ou une mise en œuvre non optimale du projet et une réalisation insuffisante de ses objectifs.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : - Renforcement des capacités des différents acteurs, Projet et partenaires d'exécution - Favoriser une large diffusion des appels d'offre et prioriser l'ouverture au niveau international		
Impact environnemental, social et climatique	Substantiel	Substantiel
Biodiversity Conservation	Substantiel	Substantiel
Risque :	Substantiel	Substantiel

<ul style="list-style-type: none"> • Pressions anthropiques sur les zones protégées et la biodiversité par extension des activités du projet (fragmentation des milieux naturels et des cours d'eau, déforestation pour le charbon de bois, etc.) ; • Effets du changement climatique qui modifient l'aire de répartition des espèces. 		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une étude de faisabilité multidimensionnelle avant la mise en œuvre des activités ; • Utiliser les zones et sites dédiés et adaptés aux activités du projet ; • Respecter le SECAP et les normes nationales ; • Mettre en œuvre les approches intégrées de l'agroforesterie ; • Promouvoir la restauration des ressources naturelles et aquatiques grâce aux techniques CES/DRS • Former les bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre sur la gestion durable des pâturages et des terrains de parcours, réduisant la pression sur les savanes et l'eau 		
Resource Efficiency and Pollution Prevention	Substantiel	Substantiel
<p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pollution de l'environnement par l'usage inappropriée d'intrants ou la mauvaise gestion des ateliers de transformations animales 	Substantiel	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les agriculteurs par la formation à l'utilisation des engrais et des pesticides homologués, à la valorisation (agricole, énergétique, etc.) des déchets et à la gestion rationnelle des ressources en eau ; • Assurer la surveillance régulière des bassins versants ; • Faire faire les évaluations de l'impact environnemental et social des initiatives entrepreneuriales ; • Mettre en place un comité de maintenance pour les infrastructures en service. 		
Cultural Heritage	Moyen	Moyen
<p>Risque :</p> <p>Expansion des pratiques agricoles et commerciales sur des ressources d'importance historique, religieuse ou culturelle pouvant causer leur perte.</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que les activités du projet ne débordent pas dans les endroits d'importance culturelle ou historique ; - Renforcer la capacité des groupes cibles et des parties prenantes concernés à éviter les incidences négatives potentielles et les risques pour le patrimoine culturel ; - Élaborer un plan ou un cadre de gestion (ESCMP/F) qui reflète les exigences pertinentes des normes relatives au patrimoine culturel dans le SECAP et contrôler toutes les mesures d'atténuation ; - Respecter les réglementations locales, nationales, régionales ou internationales en matière de patrimoine culturel et les plans de gestion des zones protégées existantes. 		
Indigenous People	Moyen	Moyen
<p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marginalisation des peuples autochtones quant aux bénéfices du programme ; - Perturbation des valeurs culturelles, sociales et activités économiques des peuples autochtones ; - Spoliation des minorités autochtones (terre, autres) 	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation :		

- Concevoir et mettre en œuvre une ingénierie sociale prenant en compte les peuples autochtones (FPIC) - Observer les précautions nationales et des Nations-Unies sur les droits des minorités et peuples autochtones y compris pour la protection des biens.		
Labour and Working Conditions	Moyen	Moyen
Risque : - Conditions de travail dangereuses ; - Violations des droits du travail ; - Recours au travail forcé et au travail des enfants.	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation : - Entreprendre une évaluation environnementale et sociale afin d'évaluer les risques et les impacts sur la main-d'œuvre et les conditions de travail ; - Promouvoir l'égalité des chances pour les travailleurs, soutenir la liberté d'association et le droit à la négociation collective en conformité avec les lois nationales sur l'emploi et le travail et les engagements internationaux ; - Sensibiliser par les canaux appropriés, les agents de vulgarisation et les autorités communautaires contre le travail des enfants et le travail forcé ; - Renforcer la résilience des jeunes pour protéger les enfants des conditions de travail difficiles.		
Community health, safety and security	Moyen	Moyen
Risque : - Intoxication due à l'utilisation de traitements agrochimiques, à une mauvaise manipulation lors du transport, du stockage ou de la réutilisation des emballages ; - Intoxication des personnes par la consommation d'eau polluée ; - Intoxication des personnes par la persistance des produits chimique sur les plantes traitées - Intoxication des animaux par la consommation d'eau, de résidus de stockage ou de plantes traitées ; - Propagation de maladies telles que le VIH/SIDA, le COVID-19 en particulier le long des chaînes d'approvisionnement.	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation : - Produire et mettre en œuvre un cadre abrégé de gestion environnementale, sociale et climatique ou une évaluation abrégée de l'impact environnemental et social. - Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des nuisibles et des pesticides qui reflète les exigences pertinentes des normes de santé et de sécurité communautaires du SECAP.		
Physical and Economic Resettlement	Faible	Faible
Risque : Développement d'activités pouvant entraîner une réinstallation physique et économique.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation : Le FIDA ne financera aucun développement d'infrastructures ni aucune activité entraînant la réinstallation physique de personnes ou des déplacements économiques, sociaux et culturels et causant des restrictions ou la perte d'accès aux moyens de subsistance des populations et aux sites importants sur le plan culturel.		
Financial intermediaries and direct investments	Moyen	Moyen
Risque :	Moyen	Moyen

Difficulté des banques et institutions de microcrédits à répondre aux exigences d'un système de gestion environnementale et sociale de haute qualité		
Mesures d'atténuation : - Mettre en place une assistance technique pour aider les institutions financières locales à adopter une politique ESG et un SGES - Effectuer la due diligence de ces partenaires au terme de l'Assistance Technique		
Climate change	Substantiel	Substantiel
Risque : - Destruction des cultures et des infrastructures, érosion des sols et pertes en vies humaines ; - Inondation par montée des phénomènes extrêmes ; - Pénurie d'eau et chaleur extrême (en particulier dans la région du nord) et d'incendies de forêt.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : - Produire une évaluation de la vulnérabilité et des impacts négatifs directs et indirects liés au climat ; - Élaborer des mesures à intégrer dans le PGSE du projet qui reflètent les exigences pertinentes de la norme relative au changement climatique. - Lorsque les détails spécifiques et les sites des projets proposés ne sont pas encore entièrement définis, élaborer un cadre de gestion. - Contrôler toutes les mesures et actions de gestion.		
Parties prenantes	Substantiel	Substantiel
Stakeholder Engagement/Coordination	Substantiel	Substantiel
Risque : Faible participation des communautés locales et du groupe cible (petits producteurs, femmes et jeunes) à la planification, à la prise de décision et à la gestion des infrastructures et des équipements mis en place par le projet.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : - Se concentrer sur l'ingénierie sociale (sélection des investissements, gestion/gouvernance des infrastructures, renforcement des organisations de base) en tant qu'approche clé. - Mettre en place et accompagner des comités inclusifs pour la gouvernance des infrastructures et des équipements dans les zones d'intervention et pour les infrastructures ; - Mettre en place et soutenir des plateformes multi-acteurs ; - Contrôler l'implication de la communauté dans le respect des principes d'équité, d'efficacité et d'égalité - Former et remettre à niveau les acteurs sur les procédures de bonne gouvernance ; - Mettre en place un mécanisme de gestion du retour d'information et des plaintes		
Stakeholder Grievances	Substantiel	Substantiel
Risque : Absence de cadre de remontée des plaintes	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : Mettre en place un mécanisme de gestion du retour d'information et des plaintes		